

JACQUES JULLIARD

FERNAND PELLOUTIER  
ET LES ORIGINES  
DU SYNDICALISME  
D'ACTION DIRECTE

ÉDITIONS DU SEUIL

27, rue Jacob, Paris VI<sup>e</sup>

1971



vailleurs aient mis si longtemps à affirmer leur solidarité. Il serait extraordinaire, en effet, que la patrie fût aussi chère à ceux qui ne connaissent d'elle que les charges et qui n'ont rien à sauvegarder qu'aux propriétaires du sol menacés dans leurs biens et exclusivement préoccupés de les défendre. Il est, en outre, incontestable que la parité de conditions s'accuse bien plus vivement entre ouvriers de différentes nationalités qu'entre ouvriers et capitalistes d'un même pays. Au surplus, si les prolétaires cherchent un terrain commun de défense et de protection, c'est parce qu'ils se sont aperçus que les capitalistes eux-mêmes, en matière de spéculations, s'inquiètent médiocrement des frontières.

Bref, tandis que l'Internationale ancienne comptait surtout parmi ses membres des bourgeois rêveurs, l'Internationale nouvelle comprend surtout des prolétaires très positifs. Les socialistes d'hier, dupes des fallacieuses promesses des gouvernants, et abusés sur l'omnipotence de l'Etat, formulaient leurs revendications en philosophes, qui attendent du temps et des influences ambiantes, la réalisation des programmes économiques; patients et confiants, ils poursuivaient plutôt la modification d'une société mal assise que la ruine des institutions établies et l'organisation d'un Etat nouveau où chacun puisse jouir, à travail égal, des bienfaits de la richesse publique; les socialistes d'aujourd'hui estiment, au contraire, qu'il faut lutter contre le patronat, non pour diminuer ses bénéfices ou les partager, mais pour le supprimer lui-même; ils pensent qu'au lieu de s'étendre à tous ceux qui travaillent dans une mesure limitée par le bon vouloir de ceux qui le détiennent, le privilège de la propriété doit disparaître dans la propriété commune et sociale, comme les eaux descendues des glaciers viennent se perdre dans les océans. Pour définir en termes plus précis le but du combat livré par le prolétariat à la société capitaliste, il s'agit de bouleverser de fond en comble un organisme social qui ne s'accommode pas à des mœurs nouvelles et que nulle modification ne pourrait suffisamment améliorer et de lui substituer un régime économique essentiellement égalitaire.

Pour atteindre ce but, qu'a-t-on fait? On a d'abord exclu des délibérations prolétariennes les discussions touchant telle ou telle politique, tout en affirmant comme une vérité primordiale l'institution du régime républicain, seul capable de favoriser l'état social qui naîtra de communes revendications, on s'est très justement accordé à considérer la question des moyens gouvernementaux comme secondaire et l'on s'est borné à jeter les bases d'un organisme économique, pierre angulaire de toute constitution politique. Enfin, depuis quelques années et spécialement depuis la promulgation de la loi du 21 mars 1884, les diverses écoles socialistes, pénétrées des efforts tentés par les générations précédentes et convaincues qu'il suffirait aujourd'hui d'un bien faible

assaut pour terrasser l'armée capitaliste, ont pris diverses décisions qui ne manquent pas de grandeur mais qui ne nous paraissent pas susceptibles de donner assez vite d'efficaces résultats. De ce nombre est la Fête internationale du 1<sup>er</sup> mai, dite Fête du travail.

Au mois de décembre 1888 dans un congrès tenu à Saint-Louis, l'American Federation of Labor arrêta que les travailleurs du monde entier seraient invités à faire le 1<sup>er</sup> mai 1890 une manifestation de chômage, c'est-à-dire de la vie libre, qui serait à la fois la glorification du travail et la plus imposante protestation en faveur de l'émancipation du prolétariat. Conformément à cette invitation, les travailleurs de divers Etats d'Europe et d'Amérique, jusqu'alors désunis, s'occupèrent de dresser le programme d'une fête qui devait, le même jour, les unir dans une commune revendication des droits à l'existence. Malgré l'obstruction systématique des gouvernements, les ordres collectifs donnés par des ministres affolés, ils poursuivirent courageusement l'organisation de cette Fête du travail, où, suivant l'expression des chefs, « on crierait aux gouvernements les réformes sociales ».

Ces réformes, les voici, telles que les résuma Jules Guesde dans une interview avec un rédacteur du *Gaulois*: « Réduction de la journée de travail à huit heures — Interdiction du travail des enfants au-dessous de 14 ans, et, de 14 à 18, réduction de la journée à six heures pour les deux sexes — Suppression du travail de nuit, sauf pour certaines branches d'industrie dont la nature exige un fonctionnement ininterrompu. Interdiction du travail des femmes dans toutes les branches de l'industrie qui affectent plus particulièrement l'organisme féminin. Repos interrompu \* (sic) de trente-six heures au moins par semaine pour tous les travailleurs — suppression du marchandage — suppression du paiement en nature ainsi que des coopérations \*\* (sic) patronales — suppression des bureaux de placement — surveillance de tous les ateliers et établissements industriels, y compris l'industrie domestique, par des inspecteurs rétribués par l'Etat, et élus, au moins par moitié par les ouvriers eux-mêmes. » Et encore ne parlons-nous pas d'autres réformes telles que le salaire égal pour les travailleurs des deux sexes et la liberté absolue d'association et de coalition.

Ces réformes n'étaient-elles pas à la fois équitables et légitimes? Devaient-elles attenter sensiblement aux droits des capitalistes? La diminution des heures de travail modifierait-elle, au préjudice des patrons, la productivité quotidienne? Non, évidemment. L'homme épuisé par un travail ininterrompu de dix heures ne peut produire plus ni même autant qu'un homme dispos et alerte, dont un repos sagement calculé aura

\* Il faut certainement lire « ininterrompu ».

\*\* Il faut certainement lire « coopératives ».

EXPERI-  
ENCIA  
MOSTRA  
QUE AS  
MANIFES-  
TACÕES DE  
MASSA PA-  
RA PRESI-  
DENTE  
GOVERNOS  
NÃO TEM  
TRAZIDO  
RESULTA-  
DOS POSI-  
TIVOS PA-  
RA O MO-  
VIMENTO  
OPERA-  
RIO

réparé les forces et celui-ci remplirait mieux que celui-là les devoirs que lui auraient créés des droits nouveaux.

Toutes ces considérations si bien exposées par les socialistes des temps modernes, le tableau si souvent peint et toujours éloquent de l'inégalité des conditions, l'indifférence systématique, enfin, des gouvernements, pour les besoins de la classe populaire légitimaient la manifestation projetée et permettaient d'en augurer favorablement pour le triomphe prochain du quatrième Etat.

La Fête du travail eut donc lieu. Le même jour, à la même heure, les travailleurs des deux mondes osèrent se dresser en face du capital et lui dicter leurs résolutions. Le peuple qui, lion superbe, rentre ses griffes, et pardonne trop généreusement à ceux qui l'offensent, le peuple, enfin las de tant de siècles de misère, fit entendre ses plaintes, crut que la bourgeoisie les écouterait et sonna la diane du triomphe. Quelle erreur fut la sienne!

De cette Fête qui devait marquer l'heure du réveil de la classe laborieuse, et que tous, amis ou ennemis, s'accordaient, les uns avec joie, les autres avec crainte, à considérer comme l'aurore des temps nouveaux, il ne résulte rien. La veille encore, en présence de l'affolement de la bourgeoisie, devant ces dragons, ces chasseurs, cette infanterie, ces batteries d'artillerie, ces innombrables agents, cet appareil militaire formidable destiné [à contenir] par l'intimidation, au besoin par la force, le troupeau des exploités, on se plaisait à croire que les gouvernants, trop heureux d'une journée calme, capituleraient, transigeraient au moins et accorderaient aux ouvriers tout ou partie de leurs revendications; que, dans la crainte des chocs futurs, ils temporiseraient et feraient au quatrième Etat les concessions les plus pressantes.

Courtes illusions! Le calme des travailleurs, en ce jour qui devait être l'aurore de la révolution économique poursuivie depuis un siècle et le signal des transformations rêvées, fut considéré comme de la faiblesse et de l'impuissance. La féodalité financière, écrasée la veille, convaincue de sa perte, prête aux pires sacrifices, le lendemain redressa la tête, apparut triomphante, et les gouvernements s'applaudirent d'avoir assuré l'ordre par la force, protégé la loi par le sabre.

Ceci se passait en 1890. Depuis lors quoi de changé? Les Fêtes du travail se sont vainement succédé; vainement chaque année, souvenir simple et grandiose des journées révolutionnaires, des délégations officielles sont allées remettre aux pouvoirs publics les Cahiers du peuple; vainement nos pires ennemis, tremblants devant les manifestations de millions d'hommes, ont conseillé les moyens termes, pâture destinées à tromper la faim du minotaure révolutionnaire, comme l'écrivait un d'eux, l'an dernier, nulle réforme n'est issue de la Fête décrétée en

1888 par nos frères d'Amérique, aujourd'hui comme hier, le parti ouvrier reste victime d'un organisme social où les faibles sont livrés sans défense à toutes les entreprises des puissants et rien ne permet de croire que d'ici longtemps la situation respective du prolétariat et de la bourgeoisie doive subir de sensibles modifications.

II

L'action des Bourses du travail supplée-t-elle du moins aux résultats problématiques de la Fête du travail? et les socialistes, pénétrés par cette fête même, de l'importance des groupements et des manifestations collectives, ont-ils recueilli de l'institution des Offices de travail des fruits qui permettent de fixer dès à présent l'heure de la moisson définitive? Nul, parmi ceux qui se sont dévoués à la cause populaire, et qui suivent attentivement les phénomènes complexes du mouvement socialiste, n'oserait, à notre avis, répondre nettement par l'affirmative.

Assurément, les Bourses du travail sont l'arme la plus puissante que les gouvernements, pressés de toutes parts par l'expansion prolétarienne, puissent accorder au quatrième Etat; il serait d'ailleurs ingrat et puéril de nier l'importance des bienfaits nés de cette institution. Ce que nous prétendons affirmer, c'est que la Fête du travail et les Bourses ne pourront mettre un terme aux maux du quatrième Etat que dans un temps lointain (évalué selon les prévisions les plus optimistes à un siècle), que la bourgeoisie le constate avec joie en nous qualifiant d'utopistes, et qu'au contraire, si les socialistes d'Europe et d'Amérique consentaient à se mettre d'accord sur une formule unique reconnue l'arme la plus sûre pour en terminer promptement avec les iniquités sociales, la question ouvrière serait résolue dans un court délai.

Pour mieux affirmer, du reste, l'importance que nous attachons à l'œuvre entreprise par les Bourses du travail, nous ne pouvons faire mieux que de nous approprier les termes dans lesquels la Bourse du travail de Paris rendait compte l'année dernière de ses travaux<sup>1</sup>:

« La Bourse du travail, disait la Commission exécutive dans un éloquent préambule, est le premier service socialiste d'émancipation ouvrière et c'est avec satisfaction que nous constatons que son existence officielle vient d'atteindre sa cinquième année...

La Bourse du travail était, à son début, un sujet de défiance pour les ouvriers non syndiqués, ainsi qu'un épouvantail pour le patronat; mais le temps ayant modifié les idées, chacun est revenu de son erreur.

Le développement considérable des syndicats ainsi que le nombre

1. *Annuaire de la Bourse du travail* (Annexe A), 1890-1891.

AS BOLSHES  
DE TRABA-  
LHO TML-  
POUC TEM-  
SIBO EPI-  
CAZ

toujours croissant de nouveaux éléments venant se grouper sous l'égide de la Bourse ont nécessité la construction de la Bourse centrale, dont l'Annexe A ne répondait plus aux besoins de toutes les organisations ouvrières. Lorsque les travailleurs organisés auront compris qu'il est plus habile de s'unir et de s'entendre sur le but commun que de se combattre, nos forces seront décuplées et la Bourse du travail de Paris deviendra le point central de l'union prolétarienne.

La Bourse du travail, envisagée à son point de vue pratique, a pour but de faciliter l'embauchage entre ouvriers, de mettre en rapport les offres et les demandes d'emploi, d'établir les relations entre tous les groupes ouvriers, tous les salariés de Paris, avec ceux de la province et de l'étranger, les éclairant sur les grèves, la fondation de syndicats, la statistique corporative et sociale, les questions de solidarité, et tout ce qui a trait à l'émancipation des travailleurs. En un mot, la Bourse du travail est le point central, l'institution reconnue comme étant la seule organisation socialiste, représentant rentablement les intérêts corporatifs, économiques et humanitaires de tous les salariés. »

On voit par cette citation développée quel a été, quel est le rôle, et combien puissant! des Bourses du travail. Mais ce rôle n'est-il pas borné à une meilleure organisation du travail, et le prolétariat doit-il abandonner le principe de la révolution sociale, de la socialisation du capital et du machinisme, pour se mettre à la discrétion du patronat, et attendre de sa bonne volonté problématique, une modification non moins illusoire des lois qui régissent les rapports de l'argent avec le labeur? Bien que nous nous placions au-dessus de l'école, et que les divergences de doctrines nous trouvent généralement indifférents, dès qu'elles ont l'émancipation ouvrière pour but et la révolution comme moyen, nous devons sur ce point protester avec énergie et nous élever de toutes nos forces contre l'idée même d'une transaction entre le travail et le capital.

Il y a quelques jours, le citoyen Laisant, dont nous nous honorons d'être les amis, mais dont nous ne sommes point les coréligionnaires, après avoir exposé devant une assemblée de travailleurs la condition du prolétariat, s'exprimait ainsi : « Ce ne sont pas les misérables qui font des épargnes, disait J.-B. Say; c'est aux dépens des misérables que les épargnes sont faites. » — « Il est affligeant de penser, disait-il encore, mais il est vrai de dire que, même chez les nations les plus prospères, une partie de la population périt tous les ans de besoin. » Où est le remède demandait donc le citoyen Laisant? Comment substituer au monde actuel cet état social rêvé par tous ceux qui souffrent? Chacune des écoles socialistes propose une panacée qu'elle déclare infaillible; étudions donc tous les moyens proposés, tous les palliatifs offerts, et,

sans embrasser exclusivement telle ou telle doctrine, inquiétons-nous des applications. Comment, demanderai-je aux diverses écoles, espérez-vous arracher le capital des mains qui le détiennent? Par la Révolution? C'est une solution devant laquelle je n'hésiterais pas, le cas échéant; mais je me défie de ces gens qui profitent des Révolutions que d'autres ont faites. Le peuple a tenté plusieurs fois déjà, depuis la Révolution française, d'achever l'œuvre de 1793; or dans toutes ces tentatives, nous avons vu quelques politiciens, profitant du sang répandu, monter par-dessus les cadavres à l'assaut du pouvoir. Ces exemples doivent nous engager à réfléchir avec soin avant de faire le jeu d'ambitieux qui voudraient succéder à d'autres ambitieux.

« Je m'adresse donc, concluait le citoyen Laisant, aux bourgeois, aux heureux de ce monde, et je les supplie, s'ils ne veulent faire complètement droit à toutes les revendications ouvrières, de proposer au moins des palliatifs, des améliorations, de faciliter l'acheminement vers un nouvel état social. Que les privilégiés de la fortune apportent un peu de sincérité dans ces questions où ils dépensent tant d'hypocrisie et qu'ils aident à trouver la solution poursuivie. De ce peuple habitué à se sacrifier pour les autres, de cette France placée à la tête du monde pour le bonheur de l'humanité, on a le droit de tout attendre. »

En développant cette théorie, le citoyen Laisant ignorait-il donc que la bourgeoisie ne consentira aucune concession lorsque ses intérêts seront menacés et ils le seront fatalement — par les revendications ouvrières? Hé! quoi, c'est au moment où la crise sociale s'aggrave, où quelques hommes tendent de plus en plus à monopoliser la richesse nationale, où le sol se trouve accaparé par une petite collectivité de 25 000 individus, où les spéculations de la Bourse sèment la ruine autour de la haute finance et réduisent le petit commerce à la peur misérable des conditions, où, pour tout dire, un des premiers industriels de ce pays, M. Schneider, réprouva avec la plus vive indignation la substitution du capital social au capital privé; c'est à l'heure où M. de Hanseman, président de la Banque d'escompte de Berlin, estime que les syndicats et les associations ouvrières sont un grand danger pour la sécurité du commerce et de l'industrie, et que le devoir des gouvernements serait d'en empêcher l'extension, c'est à ce moment, c'est à cette heure que le prolétariat devrait implorer la pitié de la féodalité financière et confier à sa loyauté le soin de résoudre la question sociale? Plaisant devoir, il nous semble; réédition comique et niaise du prophète jeté dans la fosse aux lions. La vérité est que le peuple n'a rien à attendre du mercantilisme capitaliste; il existe entre ces fractions rivales de la société un antagonisme irréductible auquel la Révolution seule peut mettre fin.

A  
CRENÇA  
NA AÇÃO,  
FILANTRO-  
PICA DAS  
CLASSES DO  
MINANTES  
PARA RESOL-  
VER A QUEST-  
ÃO SOCI-  
AL E "PO-  
RA UTOPIA"

(29)

Comment espérer logiquement, en effet, que la bourgeoisie accorde à la classe ouvrière des concessions qui seraient l'abdication absolue de ses privilèges et l'aveu d'un siècle d'égoïsme? Nous discourions un jour sur ce sujet avec un riche négociant qui se prétendait socialiste, autant que peut l'être un homme soucieux de faire produire à son argent la plus grosse somme d'intérêts possible.

— Si je suis, nous disait-il, l'adversaire résolu des sociétés de production et de consommation, parce que, exonérées de l'impôt sur les patentes, elles menacent l'existence du commerce et de l'industrie, je suis en revanche partisan de l'institution immédiate de l'impôt progressif.

— Eh bien! lui répondit l'un de nous, puisque vous accueilliez avec plaisir une loi frappant votre fortune en proportion de son accroissement, puisque vous verseriez sans regret dans les caisses du Trésor un impôt supérieur à celui que vous payez actuellement, pourquoi, chaque année, ce qui vaudrait infiniment mieux, ne partageriez-vous pas, en attendant le vote de l'impôt progressif, une certaine partie de vos bénéfices entre tous vos employés? Agissez comme si l'impôt existait; imposez-vous vous-même, et consacrez le produit de cette capitation à l'amélioration du sort de votre personnel.

— Ah! pardon, répartit ce négociant, prototype de la race, j'obéirai volontiers à la loi, mais je ne veux point devancer le législateur. Or si les Bourses du travail se confinaient dans le rôle étroit que nous avons exposé, si au lieu d'étendre leur action et de faire servir leur puissance à l'émancipation radicale et immédiate du prolétariat, elles se bornaient à faciliter l'embauchage entre ouvriers, à mettre en rapport les offres et les demandes d'emplois... à établir entre travailleurs et capitalistes un *modus vivendi*, à régler en un mot les droits respectifs des patrons et des salariés, elles se heurteraient à l'hostilité adverse, leur mission serait incomplète, et leur raison d'être cesserait d'exister.

Est-ce donc aujourd'hui seulement que les exploités de toutes conditions s'emploient à l'étude des réformes sociales? N'avons-nous pas vu à diverses époques de ce siècle, les écrivains et les penseurs solliciter de l'Etat, c'est-à-dire de la caste bourgeoise, maîtresse du pouvoir, l'institution d'un régime conforme aux légitimes aspirations des travailleurs? Fourier qui est mort en 1837, ne supposait-il pas dans son traité de l'*Association domestique agricole* que les capitalistes du Phalanstère, intéressés à ménager leurs ouvriers, sans lesquels les capitaux de l'association seraient demeurés stériles, leur feraient une part raisonnable, et que les travailleurs, convaincus de l'impossibilité de travailler sans capitaux, ménageraient à leur tour les capitalistes dans la répartition

des profits? On ne saurait pourtant, disaient les économistes officiels, parler sans ironie de ces rêves ni leur attribuer la moindre valeur: l'association du capital et du travail dans les conditions exposées par Fourier est et demeurera une pure utopie.

Owen, blessé des contradictions économiques du système social, et dont l'œuvre a été si féconde pour l'amélioration du sort des classes ouvrières en Angleterre, a-t-il recueilli autre chose que les railleries et le dédain de l'aristocratie anglaise? Le mémoire qu'il adressa en 1835 aux représentants des puissances alliées, réunies en congrès à Aix-la-Chapelle, et qui établissait que l'augmentation constatée depuis un demi-siècle dans les moyens producteurs rendait ces moyens plus que suffisants pour assurer libéralement l'existence de la population du globe, ce mémoire éclaira-t-il les gouvernements auxquels il fut soumis?

La bourgeoisie ne continue-t-elle pas contre le peuple l'œuvre de répression signalée en 1864 par Proudhon? A-t-elle donc cessé de contenir la plèbe par une forte discipline, un pouvoir fort, la guerre, le travail, l'ignorance, ou bien, à défaut de l'ignorance une instruction purement primaire et professionnelle qui ne lui donne pas d'inquiétude? Les inégalités fiscales ont-elles disparu? Le travail est-il libre? Les produits en sont-ils équitablement répartis? L'impôt foncier pèse-t-il au même degré sur toutes les classes de la société? Le système des octrois a-t-il cessé de sanctionner les plus scandaleuses injustices? Les liquides n'étant pas imposés suivant l'échelle progressive, ne sont-ce plus les moins riches en alcool, c'est-à-dire ceux qui sont consommés par le travailleur, qui supportent la plus lourde partie de l'impôt? L'éducation est-elle aujourd'hui ce que la Convention voulait qu'elle fût: une dette nationale, et l'Etat assurerait-il l'existence aux ouvriers dont les enfants manifesteraient le désir de travailler en vue d'aborder les carrières libérales? La probité ne se révolte-t-elle pas encore aujourd'hui, comme elle se révolta en 1838 suivant l'aîné des Blanqui, à l'aspect des fourberies du commerce, des discordes de la famille et des corruptions de la politique? Ne sommes-nous pas encore choqués du contraste de la pauvreté honnête et du vice opulent? Les cœurs ne gémissent-ils pas toujours des contradictions et des désappointements amers de notre société? Ne paraissent-elles pas écrites d'hier ces lignes parues il y a cinquante-quatre ans<sup>2</sup>:

« Quoi donc! En présence de ce magnifique spectacle de la nature, de ce soleil qui luit pour tous, de ces fruits si abondants et si savoureux,

1. *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865, 3<sup>e</sup> édition.  
2. *Histoire de l'Economie politique*, Blanqui aîné, 1842, 2<sup>e</sup> édition.

de ces fontaines si limpides, il y a des hommes qui vivent dans les ténèbres, qui languissent dans les hôpitaux, dans les prisons, qui meurent de faim et de soif! Il y a des hommes mille fois plus malheureux que les bêtes, puisqu'ils ont à subir la torture morale, outre la souffrance physique. Tout marcherait d'un pas régulier dans ce monde créé pour l'homme, excepté l'humanité elle-même! La maison ne serait si belle et la lumière des astres aussi brillante, que pour les contenir et éclairer les douleurs ineffables du maître? »

Quel remède venons-nous donc proposer à ce mal social que nulle révolution n'a pu guérir, et dans l'application de ce remède, quel doit être le rôle des Bourses du travail, considérées comme synthèse du mouvement syndical?

III

Avant de poursuivre cette étude, il convient d'étudier et de résoudre les deux questions suivantes : « Qu'est-ce que la propriété? Et qu'est-ce qui constitue la propriété? » *La propriété*, selon Proudhon qui distingue fort justement entre elle et la possession, est le domaine éminent de l'homme sur la chose... — c'est d'après le droit romain : « jus utendi et abutendi, quatenus juris ratio partitur » c'est-à-dire le droit d'user et d'abuser, autant du moins que le comporte la raison du droit. « C'est, d'après la définition du Code, le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements... »

La loi distingue donc dans la propriété le droit du propriétaire et celui de l'Etat; de telle sorte que suivant le bon plaisir des gouvernements, la même chose peut être tour à tour une possession, c'est-à-dire un usage restreint, une *propriété* essentiellement abusive.

Est *propriété*, disent les étymologistes, toute chose qui appartient en propre à quelqu'un; *possession* toute chose dont on a la jouissance. Constatons, en outre, que la *possession* est antérieure et supérieure à toute législation, tandis que la *propriété* est de droit purement humain. Pour consacrer, à l'origine des nations, la *propriété*, c'est-à-dire l'usage abusif d'une chose, la détention du sol, par exemple, le législateur a donc dû par une fiction singulière, considérer l'*exploiteur* de la terre comme le *créateur* même de cette terre, et de cette terre, en droit naturel indivisible et inaliénable, faire une sorte de bien meuble que l'exploiteur peut diviser, alinéer ou détruire, traiter en tout arbitraire, suivant l'expression de Proudhon.

Ces divers points établis, la force productrice, c'est-à-dire la faculté donnée à l'homme d'exécuter à l'aide de ses muscles un travail quel-

conque, est-elle une propriété? Il semblerait que la solution de cette question ne dût faire aucun doute et que l'homme dût être naturellement propriétaire de son énergie musculaire, maître absolu de soi. Eh bien, cette propriété, le législateur la lui a contestée pendant des siècles. Moteur de sa propre force, on lui en reconnaissait la possession, mais la propriété lui en était refusée, puisque, tout en conservant la faculté de la *diviser* ou de l'*aliéner*, il lui était interdit de la *détruire*.

C'a été précisément une des pires injustices du pouvoir que ce refus signifié aux travailleurs de disposer librement de leurs muscles jusqu'à en suspendre indéfiniment les efforts. Alors que la monarchie française s'arrogea un jour le droit de tirer profit de la disette en vendant à haut prix les blés que des émissaires avaient entassés dans les greniers royaux, alors que cette régie connue sous le nom de pacte de famine fut la cause impunie, plus qu'impunie, autorisée, des famines générales qui décimèrent la population française dans la seconde moitié du dernier siècle, les gouvernements déçus refusèrent constamment aux travailleurs le droit de se concerter pour limiter la production et obtenir ainsi une répartition plus équitable du bénéfice produit par le travail commun.

Ce n'est qu'en 1864 que l'Empire sanctionna enfin le droit primordial et imprescriptible de la coalition, et, de la force productrice, qui n'avait jusqu'alors été qu'une *possession*, fit une *propriété*. Dans un rapport demeuré célèbre, M. Emile Ollivier écrivit : « Il ne nous a pas semblé bon d'édicter une aggravation particulière contre les meneurs. S'il y a des meneurs pour exciter, il y en a pour retenir; en essayant d'atteindre les premiers on s'expose à décourager les seconds.

Nous n'avons pas voulu que, lorsque des ouvriers pleins de bonne volonté auront été choisis par leurs camarades comme étant plus capables que d'autres de débattre avec les patrons des questions de salaire, ils soient nécessairement punis avec une sévérité particulière, si, plus tard, la lutte les ayant entraînés, ils se sont abandonnés à quelque acte de violence ou de fraude... » De ce jour, les ouvriers n'eurent pas seulement le droit de *diviser* leur énergie entre plusieurs patrons ou de l'*aliéner* au profit d'un seul, ce qui lui donnait le caractère de la précarité; ils eurent encore le droit de la *détruire*, c'est-à-dire de refuser de la mettre au service de qui que ce fût, s'ils croyaient ce refus favorable à leurs intérêts.

La loi du 25 mars 1864 abrogeait l'article 414 du Code pénal, et lui substituait celui-ci : « Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de seize à trois mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses aura amené ou maintenu, tenté

(72)!!  
O DIREITO DE COALIZÃO E DE GREVE EST TAMBÉM INSCRITO, COMO POSSIBILIDADE, NO DIREITO DE PROPRIEDADE PRIVADA E NA IDEOLOGIA DO CONTRATO (295)

d'amener ou de maintenir une cessation concertée du travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail... » Un arrêt de la Cour de cassation, en date du 5 avril 1867, précise ainsi la jurisprudence nouvelle : « La loi, en autorisant les coalitions, punit l'atteinte à la liberté du travail et de l'industrie résultant de menaces d'interdiction dirigées, soit contre un ouvrier proscrit, soit contre le patron qui l'emploie, soit contre les autres ouvriers qui restent dans le même atelier. Est complice du délit celui qui, en vertu d'un plan concerté, épie l'ouvrier proscrit et fournit des renseignements pour assurer le succès de la proscription. » Il y a une menace caractérisée dans l'ordre par écrit « donné au nom de l'association par des affiliés, de quitter l'atelier où l'on emploie l'ouvrier à qui le travail est interdit ».

Cet article reconnaissait donc à la coalition tous les caractères de la propriété, c'est-à-dire, que suivant la définition du droit romain, elle donnait aux travailleurs « le droit d'en user et d'en abuser, autant du moins que le comporte la justice » ou d'après la définition du Code civil, « le droit d'en jouir et d'en disposer de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fit pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements »; en d'autres termes hormis l'atteinte à la liberté du travail et au droit pour tout individu de ne point obéir aux décisions de la collectivité, les ouvriers pouvaient enfin se concerter, se coaliser librement.

En 1884, le législateur est allé plus loin : comme pour donner plus de valeur, une sanction nouvelle au droit de coalition, il décida que désormais les ouvriers seraient autorisés à discuter ensemble l'opportunité d'abandonner collectivement le travail, de façon à obtenir du patronat des avantages jusque-là refusés.

Le 21 mars 1884 fut promulguée la loi sur les syndicats professionnels qui abrogeait la loi des 14-27 juin 1791 et l'article 416 du Code pénal. L'art. 5 de cette loi dit expressément : « Les syndicats professionnels régulièrement constitués d'après les prescriptions de la présente loi, pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. »

De ce qui précède, il résulte donc : (1°) que l'Etat, juge unique selon le droit civil — le seul, du reste dont il faille présentement s'occuper — des restrictions qu'il doit être apporté à l'exercice du droit de propriété, a cru utile de décréter le droit absolu pour les travailleurs de se concerter en vue de défendre leurs intérêts; (2°) que cette défense ne peut s'exercer que par une cessation collective et simultanée du travail; (3°) qu'enfin, il n'est stipulé de restrictions à l'usage de ce droit que dans le cas où la collectivité des ouvriers en grève adresse-

rait à un patron ou à un ouvrier réfractaire des menaces d'interdiction et plus généralement quand la cessation du travail serait l'effet de violences, voies de fait, menaces de manœuvres frauduleuses. La légitimité de la coalition ainsi sanctionnée et par le droit naturel qui en fait une possession et par le droit civil qui en fait une propriété, examinons donc à quels résultats peut conduire la destruction de la force productrice pour l'émancipation économique des classes ouvrières.

« Aujourd'hui, disait il y a quelque temps Jules Guesde, il n'y a plus d'écoles socialistes; il faut être un peu profane pour le prétendre. Tout le socialisme actuellement se réduit à une seule proposition : arriver à l'appropriation collective des moyens de production qui, seule, répond à la fois aux nécessités économiques et aux idées de justice et d'égalité que doit appliquer la société nouvelle. »

Cette proposition est, en effet, en dépit des divergences des doctrines sur les points secondaires, la formule unique du socialisme. « Le socialisme, suivant la définition de M. Abel d'Avrecourt, est la doctrine de ceux qui croient que les sociétés actuelles sont à la veille d'une évolution économique fatale, la propriété collective aux mains des associations ouvrières. »

Mais comment précipiter cette évolution économique qui, si la solution devait en être abandonnée au concours des multiples circonstances qui l'ont rendue inévitable, ne s'effectuerait peut-être pas avant un siècle? Par la révolution, disent les uns, réponse qui rend superflus tous commentaires; par les voies légales, répondent les autres, qui s'approprient l'aphorisme de Jules Favre : « ne pas détruire la propriété, mais la sucer jusqu'aux os », et qui prétendent à la fois s'emparer du pouvoir politique à l'aide du suffrage universel et provoquer, en vertu de l'art. 415 du Code pénal et de la loi du 21 mars 1884, une répartition plus juste de la propriété.

IV

L'évolution économique est-elle possible par la révolution? sans prétendre exposer plus longuement qu'il ne convient les soi-disant bienfaits produits par les diverses révolutions qui se sont succédé en France depuis un siècle, on nous permettra de saisir l'occasion qui nous est fournie d'énumérer au moins les avantages qu'a recueillis le peuple, c'est-à-dire le quatrième Etat, de la Révolution française. Loin de nous, certes, la coupable intention de contester aux révolutionnaires de 89 et de 92 le bénéfice des admirables réformes dont ils (ont) été les auteurs, de leur dénier l'honneur du progrès intellectuel dont se glorifie à juste titre le XIX<sup>e</sup> siècle; ce que nous voulons enfin connaître,

(285)  
 TAM BEM  
 A  
 REVOLUÇÃO  
 NÃO SERVE  
 COMO MEIO  
 DE EMANCI-  
 PAÇÃO DO  
 PROLETA-  
 RIADO

c'est la part qu'ont recueillie respectivement des travaux de la Convention la bourgeoisie et le prolétariat.

Les capitalistes ont fait souvent cette observation \*, devenue banale à force d'être répétée, que le peuple n'a rien à gagner aux révolutions, et que mieux vaut pour lui attendre du mouvement économique né de mœurs et de besoins nouveaux l'amélioration de son sort, que de se faire justice les armes à la main. Mais, par une contradiction flagrante, et en même temps inexplicable, à peine les travailleurs paraissent-ils prêts d'exiger par la force les réformes dont leurs supplications sont demeurées impuissantes à obtenir la réalisation, que la classe bourgeoise s'empresse de vanter les conquêtes révolutionnaires et d'assurer au peuple que ces conquêtes ont fait réellement de lui le peuple souverain.

Or, il convient d'examiner laquelle de ces deux propositions est le plus conforme à la vérité historique et de savoir si les révolutions ont aidé en quoi que ce soit à l'émancipation du prolétariat, ou si vraiment le prolétariat se leurrerait en voulant ajouter au 18 mars un nouvel et sanglant anniversaire \*\*.

Les modifications introduites par la Révolution française dans l'ordre politique \*\*\* peuvent se diviser en deux classes qui comprennent 1° la réforme politique; 2° l'organisation civile.

La réformation politique est contenue tout entière dans l'acte du 14 septembre 1791, que le législateur appela *Déclaration des Droits* et qui sanctionnait :

Pour l'homme : *la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.*

Pour le citoyen : *la participation à la souveraineté nationale, la liberté de la presse, le droit de contrôle sur les actes des fonctionnaires publics et sur l'emploi des deniers de l'Etat.*

De cette admirable *Déclaration* que restait-il avant la Révolution du 18 mars?

Pour l'homme : interdiction de se coaliser et de résister à l'oppression, sous peine de fusillade, comme à Aubin et à la Ricamarie.

\* Le développement ci-après, consacré à la Révolution de 1789, a paru le 24.8.1892 dans *la Démocratie de l'Ouest*, sous le titre « L'œuvre de 1789 ». L'article est signé Fernand Pelloutier, dont c'est la deuxième apparition ouverte dans le journal depuis qu'il en est devenu rédacteur en chef.

\*\* A la place de ce paragraphe, l'article de *la Démocratie de l'Ouest* du 24.8.1892 dit : « Or il convient d'examiner enfin si les révolutions ont aidé en quoi que ce soit à l'émancipation du prolétariat, ou bien si la bourgeoisie a bénéficié seule du mouvement de 1789, pour ne prendre que cet exemple. »

\*\*\* L'article de *la Démocratie de l'Ouest* ajoute ici en incise : « — de l'ordre économique il n'était alors pas question — ».

CRITICA  
DA DE-  
MOCRACIA  
CIA DA  
COESA

Pour le citoyen : l'usage d'une souveraineté fictive, d'un droit d'électorat et d'éligibilité détruit par le capital qui spéculait sur les votes des électeurs illettrés; le bâillonnement de la presse républicaine et socialiste et l'achat scandaleux des consciences; l'emprisonnement et l'exil pour les écrivains qui protestaient contre la dilapidation et les maladresses des fonctionnaires. Ceci, dira-t-on, se passait sous l'Empire, mais depuis... Depuis? qu'y a-t-il donc de changé? L'homme est-il plus libre aujourd'hui qu'hier? Libre de mourir de faim certes, comme est mort le 14 août dernier<sup>1</sup> dans le département de la Loire-Inférieure un malheureux cultivateur nommé Guillet \*, auquel l'âge interdisait le travail. Propriétaire? comme le deviennent les ouvriers du Creusot, qui sur un salaire de 140 francs, paient 40 francs de redevance locative à M. Schneider, ce qui réduit à 100 francs la somme qui devra subvenir à l'existence de quatre, cinq, ou même six personnes. Libre de résister à l'oppresser? Que les travailleurs essaient donc d'user de cette liberté-là!

Quant au citoyen, possède-t-il plus sous la République que sous l'Empire la souveraineté nationale dont la Révolution française l'a investi? Il possède le suffrage universel? soit; mais la bourgeoisie écrase les votes indépendants des citoyens des villes sous l'avalanche des suffrages ruraux obtenus le diable sait par quels marchandages; mais le gouvernement interdit aux élus du suffrage universel d'étudier en commun les thèses sociales qui sont aujourd'hui l'objet de toutes les préoccupations; mais la magistrature, à la fois juge et partie, emprisonne les ouvriers qui, profitant de la loi, opposent à la coalition du capital, la coalition de la grève. La liberté de la presse? Elle n'existe que depuis onze ans, et, si hérissée qu'elle soit de restrictions et d'embûches, elle paraît encore trop libérale aux sectaires du modérantisme... Bref, de la réformation politique décrétée par la Révolution française, il ne reste plus rien qu'une *Déclaration des Droits* que le législateur en irréconciliable ennemi de la souveraineté populaire, viole outrageusement au lieu d'y puiser le sentiment de la liberté et de la justice \*\*.

Quant à la réorganisation civile, qu'a-t-elle produit dont le prolétariat puisse se déclarer satisfait? L'unité de la Dette publique et la création du Grand Livre; combien de travailleurs sont créanciers de l'Etat? L'esquisse des grandes lignes du Code civil, l'égalité des partages entre les héritiers, le vote des titres relatifs à l'adoption, à la paternité, à la tutelle et aux contrats, la réalisation des idées générales de

1. *La Démocratie de l'Ouest*, 19.8.1892.

\* *La Démocratie de l'Ouest* : « Comme est mort il y a huit jours ce malheureux cultivateur nommé Guillet.

\*\* Ce paragraphe a disparu dans *la Démocratie de l'Ouest*.

Condorcet sur l'instruction : fondation de l'Ecole normale, de l'Ecole polytechnique, de l'Institut \*, du Muséum, établissements fermés aux déshérités de la fortune; les décrets sur la propriété littéraire et la liberté des cultes, autant de réformes, en un mot, qui n'ont émancipé que la classe moyenne, celle qui devint sous Louis-Philippe la classe censitaire \*\* 1.

Si de la Révolution de 89, nous passons à la Révolution de 1830, que voyons-nous? Le peuple se faisant tuer pour élever un trône à Philippe d'Orléans, et, la monarchie constitutionnelle à peine établie, plus opprimé que jamais par l'oligarchie financière. Dix-huit années s'écoulaient encore; puis la démocratie, lasse d'un gouvernement tyrannique et sans grandeur, s'insurge de nouveau et proclame la République, avec l'espoir que cette République procédera à une organisation nouvelle, complète, équitable du travail. Godefroy Cavaignac s'écrie, comme nous nous écrivions encore nous-mêmes aujourd'hui: « la doctrine du progrès implique nécessairement l'idée de l'égalité absolue parmi les hommes avec ses moyens et ses garanties : la liberté, la science, la prédominance du sentiment moral; avec ses conséquences : la fraternité, le bien être et l'ordre... » Hélas! la révolution avorte et le pouvoir passe un an plus tard aux mains de Louis-Napoléon Bonaparte, qui rêve déjà de revêtir la pourpre impériale.

Vingt années encore, la démocratie courbe la tête sous le joug du

\* L'Institut n'est pas nommé dans la *Démocratie de l'Ouest*.

\*\* Ici s'achève le fragment publié dans la *Démocratie de l'Ouest* où figure la conclusion suivante, naturellement ironique: « Telle est l'œuvre accomplie par la Révolution de 89 en faveur du prolétariat. » On peut s'étonner — question de place? — que Pelloutier n'ait pas reproduit dans son journal la note qui figure dans le manuscrit, et qui est consacrée à la loi Le Chapelier rendant impossible la constitution de syndicats professionnels. On peut même s'étonner qu'un point aussi important pour la thèse de Pelloutier et de Briand n'ait fait l'objet que d'une note.

1. Il ne faut pas oublier, du reste, la célèbre loi Le Chapelier promulguée le 17 juin 1791 et précisément relative au droit de coalition. L'article 2 défendait aux citoyens de se réunir pour discuter de leurs prétendus intérêts communs; l'article 3 était ainsi conçu: « si, contre les principes de la liberté et de la Constitution, les citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations ou faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le concours de leur industrie ou de leurs travaux, lesdites délibérations seraient déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la Déclaration des Droits de l'homme et de nul effet; les corps administratifs ou municipaux sont tenus de les déclarer tels. Les auteurs, chefs, instigateurs qui les auront provoquées, rédigées ou présidées seront cités devant le tribunal de police à la requête du procureur de la Commune, condamnés chacun à 500 livres d'amende et suspendus pendant un an de l'exercice de leurs droits de citoyens ».

plus effrayant despotisme, contenue par la police, maltraitée par les gendarmes, emprisonnée par les magistrats, insultée par l'Empereur; puis nouvelle insurrection, réprimée vous savez comment et avec quelle férocité; en sorte qu'aujourd'hui comme en 72, comme en 49, comme en 1830, comme en 1795, le peuple, c'est-à-dire la collectivité des producteurs, souffre les mêmes maux, est soumis aux mêmes devoirs et, en échange, sert toujours de cible aux balles fondues par l'industrie capitaliste.

De quoi serviraient donc les enseignements de l'histoire, le dénombrement des martyrs de la liberté, le souvenir des luttes inégales dans lesquelles la démocratie a perdu le plus pur de son sang, si le peuple devait commettre aujourd'hui les mêmes fautes et s'en remettre encore une fois au sort des armes le soin de trancher le problème social?

La liberté, le droit, le progrès n'auraient-ils donc de consécration que par la force brutale et inintelligente? Serait-ce donc sur les ruines ensanglantées du despotisme que la justice devrait asseoir ses imprescriptibles arrêts? Non, non; ce qui doit servir la force révolutionnaire, l'évolution fatale, imminente, ce ne sont ni les luttes fratricides, ni leurs sauvages alliés, les balles, les obus et les baïonnettes; ce sont l'intelligence et l'activité humaine, l'irrésistible impulsion des idées, des passions et des mœurs; la persévérance surtout, et l'audace, et la foi; tout cela mis au service du droit de coalition, sanctionné par la législation capitaliste elle-même.

Prévenons cependant toute interprétation fâcheuse. Si, d'accord avec la loi, nous invoquons en faveur du droit de la coalition, qui implique nécessairement le droit de la grève, tous les caractères de la propriété, à savoir la *divisibilité*, l'*aliénabilité* et la *destructibilité*, c'est purement au point de vue pratique et pour hâter plus rapidement la solution du problème économique. En droit naturel, en effet, affirmer que la grève est légitime, parce que la force productrice, déclare le Code, peut être non seulement divisée ou aliénée, mais détruite, c'est reconnaître par là même la légitimité de la propriété! Et cependant, rien n'est moins équitable que l'us et l'abus légal d'une chose, puisqu'il ne repose ni sur le droit du premier occupant, qui est absurde, ni sur celui de la conquête qui est immoral et qui autoriserait d'ailleurs de nouvelles spoliations; ni sur celui du travail, le travail ne devant donner droit qu'aux fruits, la façon d'un objet impliquant la propriété de cet objet, mais non la propriété de la matière d'où il a été extrait, en d'autres termes, la forme n'emportant pas le fond; ni sur le mérite du producteur, qui légitimerait tout au plus une indemnité; ni sur l'omnipotence législative, basée elle-même sur le bon plaisir et sur l'autorité, contre laquelle s'insurgent la Raison et la Justice.

A  
GRÈVE  
GERAL  
E'O MEIO  
PACÍFICO  
LEGAL E E-  
FICAZ PA-  
RA REALI-  
ZAR A E-  
MANCIPA-  
ÇÃO DA  
CLASSE O-  
PERARIA

(288)

Convenons donc qu'en accordant au droit de la grève le caractère de la destructibilité, nous reconnaissons par là même le droit de la propriété, devenue telle, après avoir été simplement possession, justement par ce caractère de destructibilité légalement obtenu, et qu'en fin de compte, nous voici contraints d'opposer à l'arbitraire gouvernemental, unique fondement des institutions humaines, l'arbitraire de la collectivité laborieuse légitime par le gouvernement lui-même. Ce qui, du reste, ne paraît pas justifier la prétendue logique de la législation.

Cette restriction faite, il importe cependant d'ajouter que la force productrice ne saurait être assimilée au capital, image de la propriété, puisque ce n'est point elle, comme il semblerait que dût lui en donner le droit sa fonction créatrice, qui dirige le mouvement économique, mais bien le capital, qui, au lieu de demeurer un élément purement conventionnel dont le rôle serait de simplifier les conditions de l'échange, a usurpé la qualité de régulateur de l'organisme social.

De sorte que, réflexion faite, tout en contestant le principe de la propriété, le *jus utendi et abutendi* concédé à l'homme sur un objet dont il n'est propriétaire qu'à la faveur du droit de conquête, il nous est facile d'établir que seule la force productrice possède légitimement le triple caractère de la *divisibilité*, de l'*aliénabilité* et de la *destructibilité*. Tandis, en effet, que la propriété est antinomique au droit parce qu'elle est née d'usurpations et de spoliations, qu'au lieu d'avoir été divisée originairement entre tous les hommes en vertu d'une convention universellement acceptée, elle l'a été entre quelques privilégiés en vertu d'on ne sait quel droit; qu'ainsi la propriété a pris sa source dans l'arbitraire et que la prescription légale ne couvrant jamais l'appropriation indue, la propriété actuelle, malgré la possession séculaire, reste entachée de fraude; qu'il y a eu dès lors injustice de la part du législateur à consacrer collectivement ce qu'il réprovoque et condamne individuellement et que cette consécration ne s'explique que parce que la propriété est la raison d'être du pouvoir politique, comme le pouvoir politique est l'émanation, la représentation directe de la propriété, qu'en un mot, la propriété pourrait être sans inconvénient divisée et aliénée, mais que sa destruction, c'est-à-dire son accaparement, n'est pas sans causer préjudice à autrui, la force productrice, elle, est également répartie entre tous, l'a toujours été, le sera toujours, que, par conséquent, tout homme peut refuser de la mettre en œuvre puisqu'il ne nuirait qu'à lui-même, ce qui est son droit strict du moment où il ne tente pas de compenser son oisiveté, en sollicitant la protection du corps social. Un dernier mot à ce sujet : on objecterait vainement que le fait d'accaparer la force productrice nuit au bien-être général en privant la collectivité de l'effort d'un ou plusieurs de ses membres. Cette objection n'aurait, en effet, de valeur que

dans une société où tous les individus produiraient une égale somme de travail; mais en l'état actuel des choses, pour un travailleur qui refuse momentanément d'apporter sa part contributive à la somme des produits collectifs, combien de parasites vivent habituellement aux dépens de la société? De cette explication sommaire il résulte donc la justification complète, au point de vue de la loi naturelle, du droit de destruction de la force productrice. Nous savons, en outre, que la justification de ce droit a été légalement confessée, et par la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions et celle du 21 mars 1884 sur ces syndicats professionnels. Il ne nous reste donc, après avoir démontré que la solution de la question économique n'est possible que par la grève générale, et que le droit de la grève est conforme à la fois à la loi naturelle et à la loi civile, il ne nous reste qu'à exposer la façon dont nous entendons appliquer le remède au mal dont souffre le prolétariat.

v

A ce point de notre tâche, nous devons solliciter l'attention la plus parfaite et appeler à notre aide le concours de toutes les intelligences qui se sont vouées à l'œuvre de la réformation sociale. Nous croyons, du reste, utile de faire remarquer que, si nous maintenons, contre toute objection possible la première partie de ce rapport, nous serons du moins heureux désormais de recevoir et de discuter toutes les observations que pourra suggérer à nos auditeurs un projet qui n'a pas encore essuyé le feu de la discussion.

Nous croyons avoir suffisamment établi que, bornées au rôle de médiatrices entre le capital et le salariat, les associations ouvrières (Bourses du travail, syndicats, sociétés coopératives) sont et demeureraient nécessairement impuissantes à résoudre le problème économique. Partant de ce principe, nous demandons il y a quelques instants quel devait être, dans la solution de la question sociale, le véritable rôle des Bourses du travail, considérées comme synthèse du mouvement syndical.

Ce rôle, le moment est venu de l'exposer. Dès avant la promulgation de la loi de 1864 sur le droit de coalition mais à l'heure<sup>1</sup> où déjà le peuple pouvait légitimement croire à l'obtention de cette semi-liberté, les travailleurs s'étaient rendu compte que divisés, désunis, privés de tout centre d'action, leur tentative d'émancipation resterait vaine et qu'en définitive la loi qu'on se préparait à leur accorder ne consacrerait qu'une liberté illusoire, sans sanction possible. Ils acquièrent aussi la conviction que pour pouvoir discuter utilement les intérêts du prolétariat et mettre en échec les coalitions capitalistes, il importait de fonder

1. Exactement en 1862.

A FUNÇÃO  
DAS BOLSAS  
DO TRABALHO  
DEVE SER A  
DE PREPARAR  
A GRÊVE GE-  
RAL PARA A  
IMPLANTA-  
ÇÃO DO SO-  
CIALISMO

une association qui établit entre tous les travailleurs des rapports constants et qui constituât le levier à l'aide duquel les classes ouvrières soulèveraient le monde. De ce programme hardi naquit en 1864 l'Association internationale des travailleurs.

L'Internationale ne pouvait pas survivre à l'insurrection du 18 mars, vaincue, étouffée sous le sang de 25 000 citoyens, pendant plusieurs années, en effet, tout disparut de cette redoutable association; mais les lois du progrès sont supérieures à toute législation humaine et brisent les pouvoirs politiques qui veulent leur opposer des barrières; aussi le gouvernement de la République se vit-il bientôt contraint, sous peine de courir à sa perte, de rendre au prolétariat l'exercice du droit de coalition; nonobstant l'arrêt de mort qui pèse encore sur l'Internationale, on peut affirmer que l'Internationale est également rétablie depuis 1884 par la libre constitution des syndicats professionnels groupés aujourd'hui à l'ombre des Bourses du travail.

L'Internationale, disions-nous, avait pour but, par la suppression des frontières, d'unir en un faisceau unique la légion des travailleurs et de mettre ainsi au service de l'idée socialiste, l'incommensurable force de la collectivité. « Grâce à elle, disait un écrivain officiel, M. Delpit, dans son *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, la lutte des intérêts devait prendre des proportions gigantesques et les grèves devenir irrésistibles. » Telle devint, du reste, sa puissance, qu'après avoir obtenu en 1863 au premier candidat de son choix le chiffre restreint de 495 suffrages, elle triompha sans contester huit ans plus tard aux élections de la Commune de Paris. Or le but poursuivi jadis par l'Internationale, doit être celui des Bourses du travail et de toutes les associations ouvrières, confondues dans une gigantesque fédération.

L'organisation du grand parti ouvrier français est confiée actuellement à 30 Bourses du travail, réparties sur tous les points du territoire et qui ont groupé sous leur égide 896 syndicats professionnels. Ces Bourses du travail sont celles d'Agen, Alger, Angers, Boulogne-sur-mer, Béziers, Bordeaux, Cahors, Carcassonne, Cognac, Cette, Cholet, Saint-Etienne, Saint-Girons, Lyon, Marseille, Montpellier, Mantes, Saint-Nazaire, Nîmes, Paris, Roanne, Toulon, Toulouse, Tours, Grenoble, Limoges, Calais, Cours (Rhône) et Troyes.

Toutes ces Bourses sont reliées entre elles par une fédération centrale dont le siège est à la Bourse centrale de Paris.

Outre les Bourses officielles, 13 départements encore comprennent des groupements syndicaux libres ou des fédérations. Ce sont : Charleville (Ardennes) avec 60 groupes se divisant en sections, Montluçon (Allier) 6 groupes fédérés; Aix (Provence) 6; Chateaufort (Charente)

10; Vierzon (Cher) 3; Dijon (Côte-d'or) 7; Nantes (Loire-Inférieure) 15; Orléans (Loiret) 5; Cholet (Maine-et-Loire) 9; Haumont (Nord) 3; Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais) 5; Calais, 4; Seine, 59, plus 30 groupes adhérant à l'Union des Chambres syndicales; Saint-Nazaire 8 groupes adhérant à la chambre syndicale des corporations réunies; Graulhet (Tarn) 4.

A la tête de ces groupements syndicaux sont les chemins de fer avec 100 groupes; les métallurgistes avec 67; les Tabacs avec 18; et les marins et mariniers avec 60.

En résumé, nous trouvons entre Bourses du travail et organisations libres douze cent quatre-vingt-quatre syndicats ouvriers en France. Le compte exact du nombre des membres de ces syndicats n'a pas encore été fait; mais on peut les évaluer l'un dans l'autre à 3 000, ce qui porte à près de 4 millions le chiffre des ouvriers français syndiqués<sup>1</sup>.

Or, si de chacun de ces groupements, répartis, comme nous venons de le dire, sur les points les plus divers du territoire, nous faisons le centre d'un *département syndical*; si donc leurs corporations respectives se chargent de développer le principe et la nécessité de la grève générale, et de percevoir en vue de l'organisation de cette grève pour la transmettre à la Bourse, devenue en quelque sorte le chef-lieu du département ouvrier, une cotisation à débattre, n'apportons-nous pas un projet complet, et d'exécution facile, non seulement en France, mais partout où il existe des groupements corporatifs, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Espagne, en Amérique?

En pénétrant plus avant dans ce projet, il nous faut connaître :

- 1° le chiffre approximatif de la cotisation,
- 2° la durée de cette imposition extraordinaire,
- 3° l'affectation qu'elle devrait recevoir pendant la période d'incubation de la grève générale.

Pour pouvoir table sur des données certaines et établir dès à présent le chiffre exact de la cotisation nécessaire, il faudrait posséder des données statistiques que nous n'avons pu nous procurer sur le nombre des ouvriers de chaque corporation dans chaque pays et connaître en même temps le nombre des travailleurs suffisamment soucieux du triomphe des revendications prolétariennes pour accepter l'imposition décrétée. En attendant que l'avenir nous permette de connaître ces chiffres, nous pouvons procéder du connu à l'inconnu, et, en opérant sur les statistiques du travail en France, présenter une sorte d'avant projet.

<sup>1</sup> Petit Journal, 9.8.1892.

GRÈVE GÉNÉRALE  
 PLAN -  
 JADA  
 COM AL -  
 TECEDEU  
 CIA, COM  
 DURACAO  
 PRE -  
 TABELA -  
 CIDA  
 CASOS  
 PRE - DE -  
 TERMI -  
 NADOS

I. Notre pays, disions-nous, compte à peu près 4 millions d'ouvriers syndiqués, disposés à accepter le principe de la grève générale et à préparer de leurs deniers l'élaboration de ce grand mouvement économique; mais comme le chiffre total de la population ouvrière, femmes et enfants compris, s'élève à 10 millions d'individus, et que la grève, pour supprimer sans réaction possible le régime économique actuel, ne doit pas durer plus de quinze jours, nous estimons que la cotisation annuelle pourrait être portée à 20 francs, somme minime qui, fournie par 4 millions d'hommes, produirait chaque année 80 millions de francs.

II. D'autre part, chaque individu ayant besoin pour subsister d'une somme moyenne de 3 francs par jour, la durée de la cotisation pourrait être de cinq années; on obtiendrait aussi un total de 400 millions de francs qui, répartis entre les 10 millions d'individus dont se compose la population ouvrière, fourniraient à chacun pour les quinze jours que durerait la grève, une allocation d'environ 40 francs.

III. Dans ces 400 millions, comme on vient de le voir, nous n'avons pas compris les intérêts légaux du capital versé. Il importe cependant d'en tenir compte puisque, en supposant que les produits de la cotisation fussent placés au taux de 2 %, ils rapporteraient environ 20 millions, soit près de 2 francs par tête d'individu pour la durée de la grève. Cela nous conduit à examiner le troisième point de notre proposition, c'est-à-dire l'affectation que devraient recevoir les versements opérés dans les caisses des Bourses du travail. A notre avis, nulle affectation ne pourrait être meilleure que celle qui consisterait à subventionner les sociétés coopératives existantes et à en créer de nouvelles dans les centres les plus gravement atteints par la crise sociale. De cette façon, les travailleurs imposés non seulement aurait la certitude que dans un délai supputé, connu, la révolution économique si impatiemment poursuivie s'accomplirait sans secousse, sans effusion de sang, uniquement par la coalition du repos, mais encore que, grâce à l'essor pris par les sociétés de production et de consommation, ils récupéreraient une partie de la somme qu'ils auraient déboursée.

Il convient, du reste, de prévoir le mode d'approvisionnement qui serait mis à la disposition des travailleurs pendant la durée de la grève. Or, les sociétés coopératives seules seraient capables de fournir les aliments nécessaires aux grévistes en créant pendant le dernier semestre de la cinquième année de vastes entrepôts où elles entasseraient les réserves dont la grève supprimerait la production.

Ceci dit, on objecterait vainement que les 4 millions d'ouvriers français syndiqués ne souscriraient pas tous les vingt francs imposés, quand un certain nombre d'entre eux, pour quelque cause que ce fût :

misère, chômage, maladie ou mauvaise volonté, s'abstiendraient de faire cause commune avec leurs camarades, cette insuffisance se trouverait largement compensée et par la diminution des grèves partielles pendant les cinq années d'organisation (ce qui augmenterait les encaisses actuelles des associations ouvrières), et par le dévouement de quelques ouvriers possesseurs d'économies, qui abandonneraient à la collectivité tout ou partie de leur allocation individuelle, et par les approvisionnements des sociétés de consommation et de production. En sorte que, toutes réserves admises sur le nombre des souscripteurs, les chances de succès l'emporteraient sur les risques d'échec et nulle cause ne viendrait porter un trouble véritablement sérieux dans l'organisation générale de la grève.

VI

Voici donc la grève déclarée. D'un pôle à l'autre du monde, partout où l'esclavage moderne étale ses plaies hideuses, partout où suivant l'admirable expression de La Bruyère des êtres moins pareils à des hommes qu'à des animaux, courbaient hier encore vers la terre leurs fronts pâlis et leurs visages brûlés, partout la vie industrielle s'est éteinte. De quelque côté que se portent nos regards, les instruments de travail, instruments de servage, gisent inanimés sur le sol; les cheminées des usines ne lancent plus vers le ciel leurs panaches de fumée noire; le sol ne gronde plus sous le continu halètement des machines; les locomotives ne sillonnent plus les voies ferrées, portant sur tous les points du globe les produits de la civilisation; les mines sont désertes; les galeries souterraines violées pendant une si longue suite de siècles et qui gardèrent le secret de tant de misères et de tant de hontes, les prolétaires ont cessé d'y promener le pic pour en extraire le charbon, source de la vie, et l'or, source de la richesse. En face de cette colossale fortune qu'il appelait orgueilleusement l'instrument du progrès et qui ne procurera pas une once de pain à son estomac épuisé, le capitaliste demeure impuissant et misérable — que va-t-il faire? Quelles résolutions vont lui dicter le sentiment de sa faiblesse et le souci de sa propre conservation? Armera-t-il ses soldats contre ses travailleurs inactifs? Lancera-t-il les frères contre les frères, les fils contre les pères? Vaine tentation. Les soldats, jadis soumis parce qu'ils étaient puissants et redoutables, refuseraient l'obéissance à des ordres dépouillés d'énergie; comme leurs frères du prolétariat, ils feraient la grève de la guerre civile et défendraient contre une poignée de despotes imbéciles la légion des travailleurs enfin maîtres d'eux-mêmes. Mais alors, que va-t-il se produire?

1. Voir compl. [Ce complément n'existe pas dans le manuscrit, J. J.]

Le succès est-il assuré? Pourtant il faut compter avec le hasard, cette redoutable barrière contre laquelle viennent se heurter et se briser les entreprises les plus sagement conduites, cette pierre d'achoppement des hérosismes comme des lâchetés.

Si donc notre légitime attente se trouvait déçue, si la suspension universelle de la force productrice ne rendait pas à la collectivité le pouvoir que le nombre lui donne le droit d'exercer, si, en d'autres termes, la coalition du capital aidée de mille circonstances, qu'il est de la plus élémentaire prudence d'envisager, neutralisait les féconds résultats de la grève générale, l'épuisement de cette surproduction de richesses qui pesait dans la balance sociale au détriment du salariat, nécessiterait du moins un tel effort, une telle reprise de travail qu'il s'en suivrait une hausse incalculable des salaires; et comme, avec le temps, le capital, s'il n'était contenu, au lieu de demeurer une simple valeur d'échange, aspirerait inévitablement à redevenir le régulateur de l'iniquité commerciale, le prolétariat, fort de son inertie, devrait exiger des pouvoirs publics les garanties les plus diverses et les plus sérieuses: la fixation légale d'un minimum de salaires, de la durée du travail, la constitution de caisses de résistance à l'oligarchie usurpatrice, la création de caisses de retraite pour la vieillesse, et généralement toutes les améliorations susceptibles de supprimer l'inégalité économique et d'introduire dans les rouages de l'organisation sociale l'équilibre le plus absolu.

Mais si la grève générale, comme semble l'assurer expérimentalement le succès des grèves actuelles (obligées cependant de lutter sans armes contre la ligue des intérêts capitalistes) si la grève générale devait produire tous les fruits qu'en attend la classe ouvrière, quels horizons ouverts aux généreuses ardeurs réformatrices! Quel essor donné à l'initiative individuelle! Les trônes s'écroulent et les peuples s'emparent du pouvoir; une organisation nouvelle où chacun vit des fruits de son travail remplace l'ancienne, où quelques-uns vivaient du travail de tous; à la ploutocratie tyrannique et lâche, parce qu'elle veut conserver les privilèges nés de la conquête, succède l'omnipotence collective, respectueuse de la liberté individuelle, puisqu'elle est la synthèse de toutes les libertés; les frontières s'abaissent et les armées se fondent; un sang généreux circule dans le corps social et la rude santé du prolétaire que n'ont pas affaibli les journaux de luxe, anime, vivifie le sol autrefois inculte. C'est la gaieté dans le cœur et la chanson aux lèvres que l'ouvrier se rend à l'usine et l'agriculteur au sillon; l'un et l'autre savent que leur effort sera récompensé; qu'ils recevront l'intégralité du produit de leur labeur, que l'aisance remplacera la misère, que jusqu'à l'heure où la mort viendra les frapper ils ne subiront plus l'an-

goisse des lendemains de chômage. Et cette certitude de l'avenir, cette quiétude absolue de l'esprit moralisent les relations individuelles. Désormais intéressés au développement de la richesse publique, les hommes comprennent que l'action est la loi du progrès, s'attachent à prouver leur énergie et mettent en œuvre toutes leurs facultés pour le bonheur commun. Ayant acquis des droits, ils connaissent leurs devoirs: le dévouement civique, la conscience de la dignité, l'attachement au bien, la notion du juste, vertus jadis latentes et comme étouffées par tant de siècles d'esclavage, font irruption en dehors, concourent à la prospérité des institutions municipales et créent un courant de civilisation et de douceur qui circule chaque jour plus abondamment dans l'organisme social. Voici luire enfin l'aube de l'Etat collectiviste, symbole de l'union laborieuse génératrice des hérosismes.

#### Première apparition du thème de la grève générale.

##### *Grèves et gendarmes \**

Que la grève soit une arme à double tranchant, dangereuse pour l'ouvrier non moins que pour le patron, on l'a dit mille fois, et les ouvriers le savent mieux que quiconque; nul de nous n'ignore que le chômage volontaire épuisera nos bourses et nous mettra tôt ou tard sous la dépendance patronale. Nous ne consentons ainsi à faire bon marché de notre situation matérielle que pour imprimer de nouvelles et plus violentes secousses à un organisme social qui nous oppresse, et que nous sentons près de couler.

Mais si certaines gens, qui ne s'intéressent au peuple que pour le mieux tromper, prêchent ainsi des convertis, et nous blâment de saisir une arme défensive qui nous frappera nous-mêmes, que ne conseillent-ils aux tenanciers de l'édifice capitaliste la modération dans la victoire, le souci du bien-être des ouvriers et surtout le respect du droit de coalition que nous a concédé la loi?

Vous vous rappelez la grève qui éclata, il y a trois ans, aux Chantiers de la Loire? Pendant huit jours, nul bicorne de gendarme n'apparut à l'horizon; pendant huit jours, quinze cents ouvriers s'assemblèrent sans un cri, sans un geste, dans une salle publique où ils discutaient leurs revendications dans le calme le plus parfait.

\* *La Démocratie de l'Ouest*, 15.6.1892 (signé « Un socialiste »).

Puis, la grève menaçant de s'éterniser, les ouvriers paraissant résolu à lutter de courage et de patience avec leurs patrons, l'autorité prit peur; quelques gendarmes se montrèrent ici et là, manifestement hostiles à ces quinze cents hommes et disposés, selon la coutume, à tourner le *glaive de la loi* contre le pire ennemi, le travailleur. Dès lors, les grévistes, excités par une énervante période de chômage, commencèrent à stationner en groupes sur la voie publique, puis finirent par parcourir la ville en chantant *la Marseillaise*.

Ainsi pour cette prétendue grève de Trignac, que nous signalions il y a quelques jours et sur laquelle les événements mieux connus nous obligent aujourd'hui de revenir. Cinquante enfants mécontents du salaire dont on récompense leur travail, décident d'aller trouver le directeur et de lui exposer leurs réclamations. Au lieu de les conseiller paternellement, ces apprentis qui, pour être à peine entrés dans l'existence, n'en ont pas moins des droits, M. le Directeur les considère avec mépris, les bouscule, leur prodigue les plus gracieuses épithètes et finalement les jette à la porte... Que vont-ils faire? Prêcher la grève à leurs [proches], mettre le feu à l'usine? Révolutionner le pays? Et la Direction de faire jouer le téléphone, et gendarmes d'accourir, qui à pied, qui à cheval. Et pendant que l'autorité se hâte, que sous-préfet et gens de justice brûlent le pavé, que le *ministère de l'Intérieur demande des nouvelles*, cinquante gamins, dont le plus âgé compte dix-sept ans à peine, parcourent Trignac en chantant, heureux d'un après-midi de repos et tout prêts à reprendre le travail dès le lendemain.

Et voilà la « grève de Trignac »! Voilà pourquoi se sont déplacées des brigades de gendarmerie! Et l'on s'étonne que de telles provocations surexcitent l'ouvrier? Et l'on voudrait qu'en présence de si hostiles manœuvres, la classe populaire se montrât timide et conciliante? Et l'on ose blâmer les grèves? Ah! ça, de qui se moque-t-on?

La société actuelle est fatalement destinée à disparaître, c'est évident; mais il faut aussi le reconnaître, cette société court d'elle-même à sa perte. Croit-elle que les menaces suffiront à enrayer le mouvement socialiste? Que les ouvriers croiront avoir assez fait, en chômant un jour par an, le 1<sup>er</sup> mai, pour hâter le triomphe définitif de leurs revendications?

Croyez-le bien, avant qu'il soit longtemps, les caisses du travail seront assez pleines pour qu'éclate une grève générale qui jettera bas le vieux monde; sur les ruines de la classe bourgeoise, jouisseuse et repue, s'élèvera ce quatrième Etat sans le travail duquel rien de ce qui est ne peut exister; mais les capitalistes pourront se flatter d'y avoir largement concouru.

**Le coup d'envoi de la campagne pour la grève générale.**

*La conférence aux ouvriers de Trignac sur la grève générale (13 août 1892) \*.*

[1789, 1848 : c'est la révolution politique. Il reste à faire la révolution économique et sociale.]

« Ne vous révoltez pas, vous dit-on; vous serez encore une fois victimes de votre dévouement. » Je crois pour ma part que la prochaine révolution se fera sans coup férir, au moyen de l'union syndicale, par le refus simultané des travailleurs de mettre leurs forces au service du capital. Je crois que le jour où quelqu'un aura trouvé la formule de la grève universelle où les ouvriers du monde entier, opposant à la force brutale l'inertie, se croiseront les bras et ne produiront plus, la révolution sera faite. Pour que les engins meurtriers, les baïonnettes, les fusils, les canons, sauvegarde séculaire de la société oisive, deviennent inutiles, pour que les gouvernements s'écroulent, il suffira que plusieurs millions d'hommes demeurent inactifs pendant quinze jours. C'est pour travailler au triomphe de cette idée qu'on doit s'efforcer de créer des syndicats partout où il y a des opprimés; c'est pour cela qu'aux employés, ouvriers, paysans, marins, c'est-à-dire à tous ceux qui ne trouvent pas l'existence dans le salaire, je conseillerai de se grouper pour parvenir à la conquête de leur émancipation économique. Le jour où tous les travailleurs auront syndiqué leurs intérêts, où, en face de l'armée du capital, utile seulement contre le mouvement révolutionnaire, contre la rébellion violente, se dressera l'armée du salariat constituée sous l'égide de la loi, ce jour-là nous pourrions envisager l'idée de la grève générale, examiner le mode d'organisation, accumuler des capitaux, et enfin, commencer la révolution du chômage. Il suffira du reste que cette révolution soit devenue possible, grâce à l'organisation syndicale pour qu'il ne vous soit pas nécessaire de la faire. Autrement dit, quand les travailleurs auront trouvé la formule de la grève universelle, la révolution sera faite sans qu'il soit même besoin de mettre la formule en pratique.

(...) C'est donc à vous, producteurs, à vous détenteurs du capital *réel*, qu'il appartient de faire la révolution; ce que vous n'avez pu obtenir par la persuasion, obtenez-le par la force — non pas par la

\* *La Démocratie de l'Ouest*, 17.8.1892, p. 2-3 (signé Aristide Briand).

force violente, par les barricades et le plomb — mais la *force légale*, si je puis m'exprimer ainsi, en vous croisant les bras!

Grâce au capital fictif qu'est l'argent, la classe bourgeoise n'a pas hésité maintes fois contre les prescriptions mêmes de la loi à accaparer les denrées, les métaux, tout ce qui est nécessaire à l'existence; eh bien! ce capital réel que seuls vous possédez, cette force productrice telle qu'elle devrait assurer libéralement l'existence de toute la population du globe, et qui n'assure que le superflu d'une oligarchie, cette force, accaparez-la, laissez-la pendant quinze jours inactive, et comme de fragiles châteaux de cartes les gouvernements s'écrouleront et vous aurez fait justice des parasites, et vous aurez renversé les citadelles dans lesquelles se retranche la haute finance, vous aurez l'honneur d'avoir créé la véritable République, celle du peuple.

### La motion de Tours.

*Résolution votée le 4 septembre 1892 au congrès socialiste régional de Tours sur proposition de Fernand Pelloutier\*.*

Considérant que la formidable organisation sociale dont dispose la classe dirigeante rend impuissantes et vaines les tentatives amiables d'émancipation faites depuis un demi-siècle par la démocratie socialiste;

qu'il existe entre le capital et le salariat une opposition d'intérêts que la législation actuelle prétendue libérale n'a pu ou voulu détruire;

qu'après avoir fait aux pouvoirs publics de nombreux et inutiles appels pour obtenir le droit à l'existence, le parti socialiste a acquis la certitude que seule une révolution pourra lui donner la liberté économique et le bien-être matériel conformes aux principes les plus élémentaires du droit naturel;

que le peuple n'a jamais conquis aucun avantage aux révolutions sanglantes dont ont seuls bénéficié et les agitateurs et la bourgeoisie;

qu'en présence d'ailleurs de la puissance militaire mise au service du capital, une insurrection à main armée n'offrirait aux classes dirigeantes qu'une occasion nouvelle d'étouffer les revendications sociales dans le sang des travailleurs;

que parmi les moyens pacifiques et légaux, inconsciemment accordés au parti ouvrier pour faire triompher ses légitimes aspirations, il en

\* *La Démocratie de l'Ouest*, 9.9.1892.

est un qui doit hâter la transformation économique et assurer sans réaction possible le succès du quatrième Etat;

que ce moyen est la suspension universelle et simultanée de la force productrice, c'est-à-dire la grève générale, qui même limitée à une période relativement restreinte conduirait infailliblement le parti ouvrier au triomphe des revendications formulées dans son programme;

le congrès régional ouvrier de l'Ouest, réuni à Tours les 3, 4 et 5 septembre 1892, prend en considération la proposition de grève universelle (présentée) par le citoyen Fernand Pelloutier.

Il décide qu'il y a lieu de procéder à une organisation spéciale du parti ouvrier français dans le but de fournir au congrès international de Zurich en 1893 un projet complet de grève universelle.

### Réponse aux objections.

*Réplique au « Temps »\*.*

Au projet de grève générale, que j'ai exposé au Congrès de Tours et que Briand développera le 19 de ce mois à Marseille, il a été formulé trois objections dont je n'aurai pas de peine à faire justice.

Tout d'abord, au Congrès même, notre ami Limouzin, conseiller municipal de Châtellerauld, m'a dit: « Ne craignez-vous pas que, si le système de cotisations prévu par votre projet donnait de bons résultats, le gouvernement menacé ne voulût s'approprier les fonds encaissés par les Bourses du travail et les sociétés coopératives? »

A première vue, cette objection paraît sans réplique. La déclaration de M. Cousté, président de la Chambre de commerce de Paris, relativement à l'ingérence militaire en cas de grève générale, me l'avait, du reste, fait entrevoir.

Mais si l'ordre capitaliste, dont les exactions passées annoncent, en effet, les exactions futures, réalisait l'intention de faire main-basse sur les caisses de résistance constituées par le prolétariat, il est évident que cette spoliation, étincelle plus dangereuse que les banquets réformistes de 1848, engendrerait une révolution immédiate. Or, pourquoi répudions-nous les coups de main, la descente dans la rue, l'insurrection, proclamée le plus saint des devoirs il y a un siècle? Est-ce pour les raisons de sentiment qu'énumèrent avec tant de complaisance les

\* *La Démocratie de l'Ouest*, 11.9.1892.

EXISTENTE  
IMAGINA  
UMA PRATA  
RACÃO LE-  
GAL (ABER-  
TA) DA RE-  
VOLUÇÃO

écrivains bourgeois? Point. Nous voulons éviter l'effusion du sang parce que, en raison de la formidable organisation militaire dont dispose la société, le sang versé serait celui des insurgés eux-mêmes; parce que jusqu'à ce jour les agitateurs seuls ont bénéficié des révolutions; enfin parce qu'il est infiniment plus sage, avant d'en venir aux mains, d'employer à notre émancipation économique l'arme pacifique que les ruraux du Parlement nous ont inconsciemment accordée.

Mais s'il arrivait qu'une main-mise du pouvoir sur l'argent du prolétariat, ce crime social dont est très capable le baron Reille, réveillât le lion populaire endormi depuis vingt années, mît aux poudres le feu de l'insurrection, mais nous saluerions avec joie, comme je l'ai dit à Tours aux applaudissements unanimes de l'auditoire, cette occasion, dont nous n'aurions pas assumé la responsabilité, d'en finir avec l'état capitaliste.

Seconde objection. *Le Temps* s'écrie sur le mode lyrique :

« Et quand même on réussirait à enserrer la vie universelle dans les mailles de ce filet de mort, la Nature se rirait du complot formé contre sa puissance créatrice. L'aurait-on conviée au meeting décisif? Aurait-on obtenu d'elle que le soleil restât voilé, que les sources fussent taries et que la terre cessât de produire ses fruits et ses plantes? »

Il est évident que si la grève générale éclatait au mois d'août, en pleine moisson, les grands propriétaires ne seraient pas embarrassés d'accaparer les farines, comme leurs pères l'ont fait en maintes circonstances, notamment pendant la seconde moitié du dernier siècle, sans avoir pour excuse leur propre conservation; mais si les quatre cents millions constitués, le parti ouvrier européen décrétait la grève au mois de mai, par exemple, époque où les céréales ne peuvent être coupées qu'en vert, je me demande quelle farine M. Rothschild pétrirait pour s'en faire du pain de gluten?

Troisième objection. Comment seraient organisés les approvisionnements? Par l'intermédiaire des sociétés coopératives existantes et de celles que les fonds versés permettraient de créer, les unes et les autres fédérées et constituant sur toute l'Europe un vaste réseau de centres d'alimentation.

D'ailleurs, j'estime que le jour où les fonds seraient recueillis, le prolétariat deviendrait maître de la situation économique. La menace de la grève générale, planant constamment sur la société, puisque l'heure du bouleversement final serait à la disposition absolue des travailleurs, cette menace déterminerait, avant toute suspension de la force productrice, la capitulation des détenteurs de la richesse publique et modifierait de fond en comble les rapports du capital et du salariat. Là seulement tendent tous nos efforts; là aussi nous conduisent iné-

vitement les iniquités sociales dont nous sommes à tout instant les victimes.

#### La motion de Marseille \*.

*Rapports de la troisième commission sur la question inscrite à l'ordre du jour du congrès sous le titre « De la grève générale de tous les métiers ».*

Le citoyen Martino, nommé président, et le citoyen Briand de Saint-Nazaire rapportent : Dans sa séance tenue le 21 septembre 1892, à la Bourse du travail, à 9 heures du matin et à 1 heure de l'après-midi, la commission, après discussions auxquelles ont pris part, dans le sens de leur mandant, les citoyens...

a décidé, à la majorité, de présenter au congrès le projet de résolution suivant, proposé par le citoyen Briand :

Considérant que la détestable organisation capitaliste dont dispose la classe dirigeante contre les travailleurs a rendu impuissantes et vaines les tentatives amiables d'émancipation faites depuis un demi-siècle par la démocratie socialiste;

Qu'il existe entre le Capital et le travail une opposition d'intérêts que les législations soi-disant libérales n'ont pas voulu détruire;

Qu'après avoir fait aux pouvoirs publics de nombreux et inutiles appels pour obtenir le droit à l'existence, la grande, l'universelle famille des travailleurs a acquis la triste et cruelle certitude que seule une révolution du travail pourra lui donner la liberté économique et le bien-être matériel conformes aux principes les plus élémentaires du droit naturel; que parmi les moyens légaux inconsciemment mis à la disposition des travailleurs, il en est un qui habilement et pratiquement interprété, doit assurer la transformation économique en faisant triompher les légitimes aspirations du prolétariat; que ce moyen est la suspension universelle et simultanée de la force productive dans tous les métiers, c'est-à-dire la *Grève universelle*, laquelle, même limitée à une période restreinte, conduira infailliblement le parti ouvrier au triomphe de ses revendications;

Le cinquième congrès national tenu à la Bourse du travail de Marseille

\* Motion votée à l'unanimité le 21.9.1892 sur proposition d'A. Briand.

le 21 septembre 1892, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

1° Le principe de la grève universelle est adopté;

2° Les Fédérations des syndicats et corporations et les Fédérations des Bourses du travail sont invitées à propager ce principe dans la masse des travailleurs, à étudier et préparer l'organisation spéciale de la classe ouvrière française, dans le but de fournir au congrès international de 1893 un projet complet de grève universelle;

3° Le 1<sup>er</sup> mai doit être une date de consultation mondiale de tous les travailleurs, sans distinction de ceux qui sont syndiqués et de ceux qui ne le sont pas, sur le principe de la grève universelle.

Le secrétaire-rapporteur,  
Aristide Briand

(délégué de Saint-Nazaire et de Trignac)

### L'unité socialiste par la grève générale.

#### *La grève générale \**

L'idée n'est pas si mauvaise qu'elle l'a paru à la presse bourgeoise, puisqu'après le congrès de Tours, celui de la Fédération des syndicats et groupes corporatifs de France vient de la faire sienne. J'incline à croire qu'en gens timorés, les avocats du capital ne raillaient le projet de résolution voté hier qu'à la manière des poltrons, qui narguent le danger pour se persuader qu'il n'existe pas.

Quand il est parti pour Marseille, Briand craignait de se heurter à une opposition basée sur ce que l'initiative de ce vote hardi avait été prise par un congrès possibiliste. L'union socialiste est, en effet, si bien accomplie théoriquement, mais si peu mise en pratique qu'on pouvait à bon escient [craindre le pire]. L'événement a trompé notre crainte; les collectivistes ont fait cause commune avec les possibilistes et je ne serai pas des derniers à m'en déclarer satisfait.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici le rapport relatif à la grève générale. J'en ai dit quelques mots mercredi soir, après la conférence du citoyen Meunier, et, par ailleurs, le rapport sera publié ultérieurement. Qu'on me permette seulement de tirer du vote émis par le congrès de Tours et par celui de Marseille les conséquences qui en découlent tout naturellement au point de vue de la cohésion des

\* *La Démocratie de l'Ouest*, 25.9.1892.

forces socialistes, jusqu'ici éparses et victimes d'escarmouches inconsidérément engagées.

Du succès même qui a indistinctement accueilli la grève générale chez les possibilistes et chez les collectivistes et qui l'accueillera vraisemblablement au second Congrès qui s'est ouvert ce matin, 24 courant, à Marseille, il ressort que cette grève paraît destinée à être le trait d'union qui fondera toutes les écoles socialistes en un seul parti, celui du prolétariat. Déjà, sur une question posée par le délégué des syndicats de Saint-Nazaire, le congrès de Tours, par l'organe du citoyen Plais, notre confrère de *l'Eclaireur d'Indre-et-Loire*, avait répondu que la Fédération régionale de l'Ouest demeurerait fermée aux leaders du parti ouvrier, trop compromis, trop diminués par des dissensions personnelles. Et cette déclaration, qui fut faite en présence de Lavy, sous le patronage duquel avait été organisé le congrès, indiquait qu'à l'avenir les socialistes entendaient s'unir, grouper les forces considérables dont ils disposent, et, au besoin, passer sur le ventre des chefs qui se montreraient récalcitrants. Le vote du congrès de Marseille vient affirmer aussi éloquemment que possible ce nouvel état du parti ouvrier.

Ce qui se dégage de décisions aussi importantes, c'est la certitude désormais indéniable que la Révolution est proche. Tant que les troupes livrent à l'ennemi des combats isolés, que les soldats se déploient en tirailleurs et que le tir se fait à volonté, la grande bataille n'est pas près d'être livrée; les adversaires se mesurent, se comptent de l'œil et mettent leurs forces à l'épreuve; mais dès que les sonneries annoncent l'assaut, que les soldats se replient et que les régiments se groupent, la mêlée générale est proche et l'heure de la victoire ou de la défaite va sonner.

La grève universelle est la sonnerie du ralliement; déjà sept cents associations ouvrières ont répondu à l'appel; d'autres diront demain si elles veulent mener avec nous le combat contre le capital; avant le printemps prochain toute la France socialiste aura constitué l'armée du prolétariat et le Congrès international de Zurich devra [donner le] signal de l'assaut. Les censitaires du *Temps*, du *Siècle* et de *la République française* peuvent aiguiser leurs plumes; nous allons leur tailler de la besogne.

La polémique avec Guesde.

Lettre ouverte au citoyen Jules Guesde \*.

Cher citoyen,

Il y a trois moyens de substituer à l'oligarchie actuelle un régime démocratique, ayant pour base l'égalité économique : le suffrage universel, la grève générale et la Révolution.

Avec nous, vous répudiez l'insurrection, moyen dangereux en ce qu'il conduit surtout à la mort, non les détenteurs de la fortune publique, les parasites du travail, mais les travailleurs eux-mêmes, éternelles victimes des discordes civiles; contre nous, vous refusez la grève générale, arme pacifique cependant, légale, dont l'usage serait l'apothéose de la force productrice; que nous restera-t-il donc pour accomplir cette Révolution sociale que n'ont pu faire ni Babeuf, ni Proudhon, ni Louis Blanc, ni Blanqui le Tribun, ni les forts de 71? Le suffrage universel.

Loin de nous la pensée de médire du bulletin de vote qui, sans compter nombre d'autres avantages, nous a valu de conquérir il y a cinq mois cent quatre-vingt mille suffrages et trente sièges municipaux; avec vous nous saluons le réveil de la cause socialiste, l'essor pris depuis quelques années par la classe ouvrière, qui meurt de l'existence qu'elle assure à ses maîtres; mais enfin si nous nous reposons entièrement du soin de faire la révolution sur l'arme forgée par les hommes de 48, quand donc ceux qui souffrent des iniquités sociales tireront-ils de leur travail les fruits que doit procurer toute semence? Car il ne suffit pas pour avoir bien mérité du peuple d'avoir écrit de nombreuses et brillantes thèses sociales, prononcé d'admirables discours et prêché aux quatre points du monde l'évangile socialiste. Tous ceux qui, comme nous, armés pour la bataille sociale, pour le *struggle for life*, n'en succomberont pas moins dans un an, dans six mois, demain peut-être, sous les efforts combinés de l'armée capitaliste, ceux qui souffrent — et qui meurent — de ne pouvoir utiliser le bras ou le cerveau que leur a donnés la Nature, ceux-là réclament une transformation d'autant plus rapide de l'ordre social, que leurs pères aussi la réclamèrent et que l'histoire a enregistré les luttes entreprises par leurs aïeux pour l'obtenir également.

Or, que nous dit la progression géométrique appliquée au suffrage universel? Qu'à condition de conquérir, à la fin de chaque législature, un nombre de sièges double du précédent, la révolution sera peut-être

\* La Démocratie de l'Ouest, 5.10.1892.

faite dans cinquante ans; c'est-à-dire que si dans quatre ans nous enlevons à la caste bourgeoise vingt communes, dans huit ans quarante et dans quarante ans cinq mille cent vingt, dix ans plus tard peut-être le peuple aura conquis enfin, avec les pouvoirs publics, l'amélioration de son sort.

A condition, encore, que l'éducation politique du peuple, des ouvriers du sol aussi bien que des ouvriers de l'industrie, soit considérée comme déjà faite et parfaite; que le métallurgiste du Creusot se soit soustrait, par le paiement de sa maisonnette, à la tutelle de M. Schneider et que M. Schneider concède au métallurgiste le droit de lui refuser son suffrage; que le marquis de X... ou le comte d'Y... ait perdu ses droits de propriété sur la ferme de Jacques Bonhomme et que, par conséquent, Jacques soit affranchi de l'obligation de voter pour le comte ou le marquis, sous peine d'expulsion à l'expiration de son bail; que les femmes, possédées du curé, comme les convulsionnaires l'étaient du démon, renoncent à imposer à leur mari le bulletin imprimé dans la sacristie; que les Constans ne falsifient plus les scrutins et qu'enfin le peuple, réuni dans ses comices, ne soit plus exposé aux coups des Isaac.

Eh! bien, le peuple possède-t-il aujourd'hui ces diverses conditions? Pouvez-vous assurer que dans cinquante ans, nous aurons nivelé les castes, ruiné les privilèges, supprimé l'argent qui, au lieu de demeurer une simple valeur d'échange, tend incessamment à jouer le rôle de régulateur de l'ordre économique, et qui, par conséquent, sera toujours un agent de troubles sociaux?

Si vous vous en portez garant, j'engage ma parole que jamais plus vous n'entendrez parler de la grève générale; sinon, l'infructuosité de leurs efforts ne poussera-t-elle pas les soldats de la grande armée socialiste à des moyens extrêmes qu'avec nous \* nous voudrions éviter? Là est toute la question.

La réponse de Jules Guesde.

Réponse ouverte \*\*.

Dans une lettre ouverte qu'il m'adresse par la voie de la Démocratie de l'Ouest le citoyen Fernand Pelloutier, de Saint-Nazaire, m'expose qu'il n'y a que « trois moyens de substituer à l'oligarchie actuelle un

\*Il faut sans doute lire « avec vous ».

\*\* La Démocratie de l'Ouest, 25.10.1892 (signé Jules Guesde).

GRÈVE GÉNÉRALE  
VAL INSTRU  
MEVIO TA  
CÍFICO, LE  
CAL E RA  
PÍDO PARA  
REALZAR  
A REVOLU-  
ÇÃO

UNO DE CABOS  
TO E DE  
PEVIOV-  
CIA PES-  
SOM NA  
FRANÇA  
DO SECULO  
XIX

J. GUESDE  
A INSTRU-  
ÇÃO É O  
MEIO, É NA  
A GRÈVE GÉ-  
RAL

LD

régime démocratique ayant pour base l'égalité économique. Ce sont : le suffrage universel, la grève générale et la Révolution ».

Et il s'étonne que, « répudiant comme lui l'insurrection, je refuse, contre lui, l'arme pacifique et légale de la grève générale », pour m'en tenir au seul suffrage universel qui, en mettant toutes choses au mieux, demandera cinquante ans pour aboutir.

Jamais, ajoute mon correspondant, « les soldats de la grande armée socialiste n'attendront aussi longtemps ».

*Nous l'espérons bien, camarade.* Aussi n'avons-nous à aucun moment, dans le parti ouvrier, laissé croire aux travailleurs qu'ils pourraient s'affranchir électoralement. Si, en opposition avec les anarchistes, nous préconisons la participation au scrutin, c'est comme moyen de propagande, d'organisation et de lutte, le vote — de classe — a pour but de constituer l'armée ouvrière, de l'entraîner par la petite guerre à coups de bulletins et de lui faire occuper, dans les corps élus, les positions qui, les événements aidant, lui permettront d'écraser l'ennemi en bloc et d'une seule fois.

Mais jamais nous n'avons subordonné la prise de possession du pouvoir politique par le prolétariat — ce qui est la condition *sine qua non* de l'émancipation du travail et de la société — à une majorité socialiste dans le parlement. Voudrions-nous reculer jusqu'à une pareille échéance la reprise et la socialisation des usines, mines, chemins de fer, ateliers et autres moyens de production et de transport, que nous serions emportés par le courant révolutionnaire, qui nous acculera à un 24 février ou à un 4 septembre dès que le parti ouvrier aura groupé autour de son programme d'expropriation une minorité prolétarienne suffisante.

Si nous sommes obligés d'écarter, comme un mirage trompeur, la grève générale qui hypnotise le citoyen Pelloutier et d'autres avec lui, c'est qu'elle serait plus longue encore que le suffrage universel à nous conduire au but. Ce n'est pas cinquante ans, c'est un siècle ou deux qu'exigerait cette suspension générale du travail, qui ne saurait cesser d'être un mot vide pour devenir une réalité victorieuse qu'autant que la généralité des travailleurs y serait consentante et participante.

Or, actuellement, alors que sans effort, sans risque d'aucune sorte, il serait loisible à la classe ouvrière de voter pour elle-même, pour ses propres candidats et contre les candidats de la classe exploitrice, une minorité seulement a répondu à l'appel du socialisme. Qu'on juge après cela du temps qu'il faudrait pour que, au prix de son pain et du pain des siens, du pain de la femme et des enfants, non seulement la majorité, mais l'unanimité des salariés fût amenée à faire le vide autour des chantiers abandonnés!

Ah! certes, non, le Parti ouvrier n'ajournera pas à cette époque aussi lointaine qu'indéterminable la sortie de l'enfer social. Parti de Révolution, et, par suite, d'insurrection, lorsque l'insurrection devient plus que possible, nécessaire, il n'accordera pas, il ne pourrait accorder sans trahison, un pareil sursis à la digestion ou à l'indigestion bourgeoise.

C'est violemment, par la force, que le *Tiers Etat* s'est installé au pouvoir. C'est violemment, par la force, qu'à la première faillite de la bourgeoisie gouvernementale, le *Quart Etat* organisé dans son élite mettra sa main de producteur sur la République de l'heure présente.

Loïn de « répudier le moyen révolutionnaire », citoyen Pelloutier, nous l'avons toujours donné comme inévitable, parce que l'histoire nous a appris qu'il n'y en avait pas d'autre.

Vous parlez de trois moyens entre lesquels on serait libre de choisir. Il n'y en a, et il n'y en a jamais eu qu'un seul. C'est l'Etat arraché à la classe privilégiée et devenant entre les mains de la classe sujette l'instrument de sa rédemption et de la transformation sociale.

De là la méthode ou la tactique de notre Parti, qui est la méthode ou la tactique des partis socialistes de tous les pays : l'expropriation politique de la classe capitaliste aujourd'hui, son expropriation économique demain.

### La rupture avec Guesde.

*La tactique nouvelle (au citoyen Jules Guesde) \*.*

Votre lettre, cher citoyen, si serrée qu'en soit la logique, ne m'a pas encore convaincu. En admettant que la plus élémentaire prudence, basée sur les enseignements de l'histoire, ne me fît pas envisager avec quelque crainte l'éventualité d'une nouvelle guerre civile dont l'armement capitaliste rend le succès problématique; qu'avec vous je fusse disposé, sans avoir au préalable cherché une arme moins dangereuse, à courir le risque d'une déflagration d'où pourrait sortir la Justice; qu'en un mot, d'accord avec le Parti sur l'urgence de la Révolution sociale, je le fusse également sur la nécessité d'en appeler à la force pour asseoir le Droit, je ne comprendrais pas encore que les révolutionnaires dédaignassent le principe de la grève générale.

Je ne méconnais certes pas les excellents résultats que donne l'action

\* *La Démocratie de l'Ouest*, 28.10.1892.

(A GRÈVE GÉNÉRALE E, E SE - RA POR MU, TO RMU - PD, JUMPES SIVEL)

régime démocratique ayant pour base l'égalité économique. Ce sont : le suffrage universel, la grève générale et la Révolution ».

Et il s'étonne que, « répudiant comme lui l'insurrection, je refuse, contre lui, l'arme pacifique et légale de la grève générale », pour m'en tenir au seul suffrage universel qui, en mettant toutes choses au mieux, demandera cinquante ans pour aboutir.

Jamais, ajoute mon correspondant, « les soldats de la grande armée socialiste n'attendront aussi longtemps ».

*Nous l'espérons bien, camarade.* Aussi n'avons-nous à aucun moment, dans le parti ouvrier, laissé croire aux travailleurs qu'ils pourraient s'affranchir électoralement. Si, en opposition avec les anarchistes, nous préconisons la participation au scrutin, c'est comme moyen de propagande, d'organisation et de lutte, le vote — de classe — a pour but de constituer l'armée ouvrière, de l'entraîner par la petite guerre à coups de bulletins et de lui faire occuper, dans les corps élus, les positions qui, les événements aidant, lui permettront d'écraser l'ennemi en bloc et d'une seule fois.

Mais jamais nous n'avons subordonné la prise de possession du pouvoir politique par le prolétariat — ce qui est la condition *sine qua non* de l'émancipation du travail et de la société — à une majorité socialiste dans le parlement. Voudrions-nous reculer jusqu'à une pareille échéance la reprise et la socialisation des usines, mines, chemins de fer, ateliers et autres moyens de production et de transport, que nous serions emportés par le courant révolutionnaire, qui nous acculera à un 24 février ou à un 4 septembre dès que le parti ouvrier aura groupé autour de son programme d'expropriation une minorité prolétarienne suffisante.

Si nous sommes obligés d'écarter, comme un mirage trompeur, la grève générale qui hypnotise le citoyen Pelloutier et d'autres avec lui, c'est qu'elle serait plus longue encore que le suffrage universel à nous conduire au but. Ce n'est pas cinquante ans, c'est un siècle ou deux qu'exigerait cette suspension générale du travail, qui ne saurait cesser d'être un mot vide pour devenir une réalité victorieuse qu'autant que la généralité des travailleurs y serait consentante et participante.

Or, actuellement, alors que sans effort, sans risque d'aucune sorte, il serait loisible à la classe ouvrière de voter pour elle-même, pour ses propres candidats et contre les candidats de la classe exploitrice, une minorité seulement a répondu à l'appel du socialisme. Qu'on juge après cela du temps qu'il faudrait pour que, au prix de son pain et du pain des siens, du pain de la femme et des enfants, non seulement la majorité, mais l'unanimité des salariés fût amenée à faire le vide autour des chantiers abandonnés!

Ah! certes, non, le Parti ouvrier n'ajournera pas à cette époque aussi lointaine qu'indéterminable la sortie de l'enfer social. Parti de Révolution, et, par suite, d'insurrection, lorsque l'insurrection devient plus que possible, nécessaire, il n'accordera pas, il ne pourrait accorder sans trahison, un pareil sursis à la digestion ou à l'indigestion bourgeoise.

C'est violemment, par la force, que le Tiers Etat s'est installé au pouvoir. C'est violemment, par la force, qu'à la première faillite de la bourgeoisie gouvernementale, le Quart Etat organisé dans son élite mettra sa main de producteur sur la République de l'heure présente.

Loïn de « répudier le moyen révolutionnaire », citoyen Pelloutier, nous l'avons toujours donné comme inévitable, parce que l'histoire nous a appris qu'il n'y en avait pas d'autre.

Vous parlez de trois moyens entre lesquels on serait libre de choisir. Il n'y en a, et il n'y en a jamais eu qu'un seul. C'est l'Etat arraché à la classe privilégiée et devenant entre les mains de la classe sujette l'instrument de sa rédemption et de la transformation sociale.

De là la méthode ou la tactique de notre Parti, qui est la méthode ou la tactique des partis socialistes de tous les pays : l'expropriation politique de la classe capitaliste aujourd'hui, son expropriation économique demain.

#### La rupture avec Guesde.

*La tactique nouvelle (au citoyen Jules Guesde) \*.*

Votre lettre, cher citoyen, si serrée qu'en soit la logique, ne m'a pas encore convaincu. En admettant que la plus élémentaire prudence, basée sur les enseignements de l'histoire, ne me fît pas envisager avec quelque crainte l'éventualité d'une nouvelle guerre civile dont l'armement capitaliste rend le succès problématique; qu'avec vous je fusse disposé, sans avoir au préalable cherché une arme moins dangereuse, à courir le risque d'une déflagration d'où pourrait sortir la Justice; qu'en un mot, d'accord avec le Parti sur l'urgence de la Révolution sociale, je le fusse également sur la nécessité d'en appeler à la force pour asseoir le Droit, je ne comprendrais pas encore que les révolutionnaires dédaignassent le principe de la grève générale.

Je ne méconnais certes pas les excellents résultats que donne l'action

\* La Démocratie de l'Ouest, 28.10.1892.

(A GRÈVE GÉNÉRALE SE RA POR M. TO RMU-PO, IMPRES SIVEL)

## Index<sup>1</sup>

- Albert (d'), pseudonyme de Fernand Pelloutier (?), 23.  
Alexandre le Grand, 513.  
Alla, essayiste, 252 (n. 2).  
Allaire, candidat contre Briand à Clichy, 106 (n. 2).  
Allemane (Jean), député socialiste, 114, 117, 120, 127, 128, 139, 161, 345, 347.  
Amadou (Robert), critique littéraire, 249 (n. 2).  
Andrade, 276.  
Arcès-Sacré, journaliste allemand, 114, 460.  
Argyriadès, publiciste socialiste, 54, 99, 223 (n. 2).  
Assé (Emile), poète normand, 34.  
Aubigné (Agrippa d'), 100.  
Avez, député allemaniste, 106.  
Avrecourt (Abel d'), économiste, 291.
- Babeuf (Gracchus), révolutionnaire, 274, 312.  
Bakounine (Michel), révolutionnaire russe, 45, 96, 137, 208, 237, 346, 516.  
Banc, syndicaliste nazairien, 271, 272.
- Bancal (Jean), sociologue, 205.  
Barbance (Marthe), historienne, 50 (n. 1), 76 (n. 1).  
Barberet (J.), sociologue, 173.  
Barbey d'Aureville (Jules), écrivain, 250.  
Barrès (Maurice), 13, 38 (n. 3), 86, 92, 93, 250, 318, 319, 340, 341.  
Bastiat (Frédéric), économiste, 482.  
Baudelaire (Charles), 172.  
Baudin (Pierre), député, 160, 317, 343.  
Baumé (A.), secrétaire de la Bourse de Paris, 112, 116, 147 (n. 2).  
Beausoleil (Clément), syndicaliste, 104, 112, 146, 147, 150, 157.  
Bebel (Auguste), socialiste allemand, 420, 421.  
Benbow (William), cabaretier anglais et révolutionnaire, 64.  
Bérenger (Henry), écrivain et homme politique, 507.  
Berger, socialiste parisien, 65.  
Berland, syndicat des ouvriers en instruments de précision, 240.  
Bernard, syndicaliste de Limoges, 131.  
Bernstein (Edouard), théoricien et socialiste allemand, 210.  
Berry (duchesse de), 18.

1. Les chiffres en romain renvoient à l'étude sur Pelloutier; les chiffres en italique aux textes de Pelloutier lui-même.  
Le nom de Fernand Pelloutier ainsi que ceux des membres de sa famille ne figurent pas dans cet index.

- Berth (Edouard), théoricien, disciple de G. Sorel, 205, 207 (n. 2).  
 Berthiez (Ferdinand), pseudonyme de F. Pelloutier, 31, 32, 34, 43 (n. 4).  
 Bertrand (Louis), socialiste belge, 157, 234 (n. 1).  
 Bertrand, syndicaliste parisien, 121.  
 Bertreux (Pierre), secrétaire de la Bourse de Saint-Nazaire, 40, 52, 54 (n. 1), 55, 56, 271, 272.  
 Besombes (Auguste), de la Bourse du travail de Paris, 112, 114, 127, 132, 133, 151.  
 Besset (Bernard), premier secrétaire de la Fédération des Bourses, 118 (n. 3), 121, 124, 127, 147 (n. 2).  
 Billiau (M. et Mme Charles), neveux de Briand, 61 (n. 1).  
 Bismarck, 222.  
 Blanc (Louis), socialiste français, 312, 516.  
 Blanqui (Adolphe), économiste, 287.  
 Blanqui (Auguste), révolutionnaire, 18, 274, 312.  
 Blavatsky (Mme), théosophe, 250.  
 Bloy (Léon), écrivain, 165, 208.  
 Blum (Léon), dirigeant socialiste, 122.  
 Boileau (Etienne), prévôt de Paris, auteur du *Livre des métiers*, 172.  
 Bois (Jules), écrivain, 250, 510.  
 Bonaparte (Louis-Napoléon), 64, 294.  
 Bonnetain (Paul), écrivain naturaliste, 250.  
 Bonneval (Mme), syndicaliste, 139.  
 Bordat, anarchiste lyonnais, 275, 276.  
 Bouchor (Maurice), écrivain, 252.  
 Boudin, agent de la préfecture de Police, 104 (n. 3), 128 (n. 1).  
 Boulanger, général, 38, 39, 199, 268, 269, 324.  
 Boullian, abbé, ésotériste, 250.  
 Bourdeau (Jean), du Musée social, 174.  
 Bourderon (Albert), syndicaliste allemand, 114, 236.  
 Bourges (Elémir), ésotériste, 250.  
 Bourges (Michel de), homme politique républicain, 18.  
 Braun (Joseph), secrétaire du syndicat de la métallurgie, 112, 114, 128, 151.  
 Brecy (Robert), historien, 63-65, 77 (n. 3), 118 (n. 3), 128 (n. 1), 257 (n. 1).  
 Breton (Jean-Louis), député blanquiste, 54.  
 Briand (Aristide), 11, 13, 14, 19, 21, 24, 31, 34, 40, 42-44, 46, 51-54, 61-63, 65, 66, 68-71, 74-76, 79-81, 83-87, 102-103 (n. 2), 105-107, 112, 116, 118, 120, 122, 124, 130, 161, 206, 216, 269, 270, 279, 294, 305, 307, 309, 310.  
 Briat (Edmond), secrétaire du syndicat des ouvriers en instruments de précision, 149, 168.  
 Brousse (docteur Paul), dirigeant socialiste, 77 (n. 3), 172, 344, 345, 402.  
 Broussouloux, anarchiste et syndicaliste, 112, 240, 241.  
 Bruguiier (Victorien), syndicaliste nîmois, 147, 236, 407 (note), 413, 415 (n. 1).  
 Brunellière (Charles), socialiste nantais, 30, 43 (n. 2), 46 (n. 4), 50, 51, 52 (n. 1), 54, 57, 58, 77, 78 (et n. 2), 80 (note), 98, 102, 122, 465.  
 Brutus, pseudonyme de F. Pelloutier, 22, 24, 27, 28 (n. 1), 30 (n. 1), 265 (note).

- Buchner (Hans), naturaliste allemand, 499, 516.  
 Cabet (Etienne), théoricien communiste, 499.  
 Cagnard (Armand), militant syndicaliste, 52.  
 Cahu (Théodore), publiciste, 198 (n. 4).  
 Caldwell (T. B.), historien anglais, 245 (n. 2), 246.  
 Calmels, syndicaliste blanquiste, 121 (n. 2).  
 Calvignac (Jean-Baptiste), maire de Carmeaux, 131 (et n. 2).  
 Campanella (Thomas), théoricien communiste, 499.  
 Capjuzan (F.), syndicaliste blanquiste, 116, 118, 147, 150, 224.  
 Carbonnel, collaborateur de P. de Rousiers, 175 (n. 3).  
 Cassard, directeur du *Peuple de Lyon*, 58.  
 Caumeau (Jules), socialiste possibiliste, 54, 77, 78 (n. 2), 90.  
 Cavaignac (Godefroy), général, 18, 294.  
 Cazalis (Henri), poète parnassien, 250.  
 Cernuschi (Henri), économiste italien, 424.  
 Chaboseau (Augustin), ésotériste, 250.  
 Chagot (Jules), gérant de la société minière de Blanzay, 177.  
 Chambelland (Colette), historienne, 8 (n. 2).  
 Chambrun (comte de), un des fondateurs du Musée social, 172.  
 Champy (Henry), ancien communal, militant allemand, 423.  
 Chaput, syndicaliste allemand, 121.  
 Charles-Albert, écrivain anarchiste, 98, 160, 352.  
 Charles X, 18.  
 Chateaubriand, 245, 447.  
 Chatelain, rédacteur de la *Revue européenne*, 58.  
 Chauvière (Emmanuel), socialiste blanquiste, 54, 102.  
 Chauvin (René), dirigeant guesdiste, 423.  
 Cheysson (Emile), du Musée social, 172.  
 Cipriani (Amilcare), socialiste italien, 139.  
 Cladel (Léon), écrivain, 95 (note).  
 Claverie (M.), syndicaliste du gaz, 129 (n. 2).  
 Cleiftie, préfet de Loire-Inférieure, 106.  
 Clemenceau (Georges), homme politique radical, 13, 18, 24 (n. 1), 29 (n. 2), 30, 36, 97, 128 (n. 1), 506.  
 Clemenceau, père du précédent, 18.  
 Clerc (Emile), banquier, 508.  
 Coignard (Louis), syndicaliste tourangeau, 130.  
 Colajanni (Napoléon), socialiste italien, 98, 200.  
 Colins (baron de), théoricien socialiste belge, 499.  
 Colly (Jean), député socialiste, 102.  
 Colombe (Désiré), syndicaliste nantais, 102, 122, 125, 131.  
 Colombel, maire de Nantes, 20, 30, 31.  
 Combes (Henri), syndicaliste, délégué de Montpellier, 121.  
 Combomoreil, socialiste parisien, 65.  
 Considerant (Victor), disciple de Fourier, 274.  
 Constans (Ernest), ministre de l'Intérieur, 269, 313, 351.  
 Constant (Alphonse-Louis), écrivain, 250.  
 Constant (Benjamin), écrivain, 182 (n. 1).

- Conte (Edouard), 465.  
 Copigneaux, des travailleurs municipaux, secrétaire de la C.G.T., 129 (n. 2), 150, 151 (n. 1), 153.  
 Coppée (François), poète, 395.  
 Cornelissen (Christian), socialiste hollandais, 140.  
 Corre (A.), socialiste italien, 200.  
 Coulet (Jean), secrétaire de la F.N.S., 122.  
 Couronné (Eugène), fondateur de la *Démocratie de l'Ouest*, 20, 21, 23, 267.  
 Cousté, président de la chambre de Commerce de Paris, 307.  
 Coutreau, délégué de Toulon, 237.
- Dalle (Victor), syndicaliste modéré, 130, 133, 347.  
 Daniau (A.), gérant de la *Démocratie de l'Ouest*, 34.  
 Darenne, du syndicat parisien du gaz, 130.  
 Darien (Georges), écrivain, 499.  
 Darimon (Louis-Alfred), disciple de Proudhon, 187.  
 Darwin (Charles), naturaliste, 447, 499.  
 Daudé-Bancel (A.), coopératiste anarchiste, 157, 176 (n. 2), 189, 233 (n. 1), 234 (n. 1), 474 (n. 1).  
 Daudet (Léon), écrivain royaliste, 92, 506.  
 Dauvin (docteur), médecin de F. Pelloutier, 45.  
 Dejeante (Victor), député allemand, 114, 116.  
 Delacroix (Eugène), peintre, 395.  
 Delesalle (Paul), du syndicat des ouvriers en instruments de précision, 8, 115, 118 (n. 4), 148, 164, 167, 176, 198, 217, 247 (n. 1), 350 (note).  
 Delpit (Martial), auteur de l'*Enquête sur l'insurrection du 18 mars*, 298.  
 Dembourg (Mme), donatrice de la Verrerie ouvrière, 109.  
 Demolins (Edmond), historien et sociologue, 456.  
 Deniaud, syndicaliste nazairien, 40, 271, 272.  
 Denis (Pierre), journaliste, 493, 494.  
 Denoual, de la préfecture de Nantes, 105, 106.  
 Déroulède (Paul), député nationaliste, 424.  
 Derval (Emile), pseudonyme de F. Pelloutier, 22, 23, 25, 28, 30-33, 266 (note).  
 Descaves (Lucien), écrivain de théâtre, 96 (n. 1), 251, 252, 499.  
 Deschanel (Paul), président de la Chambre, 166 (n. 3).  
 Destrée (Jules), écrivain socialiste belge, 157 (n. 5).  
 Deville (Gabriel), socialiste guesdiste, 86, 136, 349.  
 Devonshire (duc de), 390.  
 Deyon (Pierre), historien, 105.  
 Diamandy (Georges), anarchiste, 95 (note).  
 Dolléans (Edouard), historien, 8, 64 (n. 2), 82 (n.), 206 (n. 1).  
 Dommanget (Maurice), historien, 9, 43 (n. 2 et 3), 46 (n. 3), 65 (n. 1), 101, 102, 103 (n. 1), 105 (n. 2), 108, 122 (n. 1 et 3), 128 (n. 1), 129, 157 (n. 2), 174 (n. 3), 244.  
 Dreyfus, affaire, 12, 92, 93, 113, 251, 497, 498.  
 Droz (Edouard), historien, 205.  
 Dubief (Henri), historien, 131 (n. 1).  
 Duc-Quercy, dirigeant guesdiste, 317.  
 Dufresne (Alfred), collaborateur

- de l'*Ouvrier des deux mondes*, 189 (n. 3), 206.  
 Dulaurier, pseudonyme de F. Pelloutier (?), 24, 28 (n. 2), 32 (n. 1), 34 (n. 4).  
 Dunois (Raphaël), journaliste socialiste, 47, 48.  
 Dupuis (Charles-François), conventionnel et écrivain, 447.  
 Dupuy (Charles), président du Conseil, 87, 117, 121, 221, 222, 356.  
 Duroch, collaborateur de l'*Ouvrier des deux mondes*, 176 (n. 2).  
 Duroselle (Jean-Baptiste), historien, 248 (n. 1).  
 Dutreix, industriel et député, 220.  
 Duveau (Georges), historien, 247 (n. 2), 254 (n. 1 et 2), 255 (n. 1).  
 Engel (Ernst), économiste allemand, 177.  
 Engels (Friedrich), 64, 180, 344, 345.  
 Esterhazy (comte), protagoniste de l'affaire Dreyfus, 113, 498.  
 Fabérot, député allemand, 127, 139.  
 Farjat, délégué syndical de Lyon, 122.  
 Faure (Félix), président de la République, 417.  
 Faure (Sébastien), anarchiste, directeur du *Journal du peuple*, 48, 91, 108, 160, 161, 276.  
 Favre (Jules), homme politique, 25, 291.  
 Febvre (Lucien), historien, 171, 205, 206, 210.  
 Ferrer (Francisco), anarchiste espagnol, 244.  
 Ferri (Enrico), socialiste italien, 140 (n. 3).  
 Ferroul (docteur E.), député guesdiste, 401.  
 Ferry (Jules), président du Conseil, 20, 24 (n. 1), 25, 26, 28, 36, 39, 198, 342.  
 Festy, collaborateur de Paul de Rousiers, 175 (n. 3).  
 Finance (Isidore), chef du bureau des syndicats, 245.  
 Flers (Robert de), écrivain, 252.  
 Fleury, collaborateur de Paul de Rousiers, 175 (n. 3).  
 Floquet (Charles), président du Conseil, 342.  
 Fontaine (Arthur), directeur de l'Office du travail, 162, 163, 173.  
 Forest (Pierre), socialiste blanquiste, 54.  
 Fort (Paul), poète, 98.  
 Foulon (Maurice), historien, 17, 46 (n. 3), 90 (n. 2), 167 (n. 1).  
 Fourier (Charles), théoricien socialiste, 248, 286, 287.  
 Fournière (Eugène), socialiste, 92.  
 France (Anatole), écrivain, 245, 251, 252, 447, 499.  
 Frankel (Léo), journaliste socialiste, 420.  
 Frapié (Léon), écrivain, 95 (note), 96.  
 Freycinet (Charles de), président du Conseil, 342.  
 Gaborit (Félix), rédacteur en chef de la *Démocratie de l'Ouest*, 42, 43, 46.  
 Gambetta (Léon), président du Conseil, 424.  
 Gandon, délégué d'Angers, 241.  
 Gasnier (Fernand), maire de Saint-Nazaire, 21, 31, 52, 62, 76.  
 Gaule (Rémy), syndicaliste du Livre, 139.  
 Geffroy (Gustave), critique littéraire, 499.  
 Gegout (E.), militant anarchiste, 277.

- Gentil, principal du collège de Saint-Nazaire, 19.
- Geoffroy, Julien, critique littéraire, 501.
- Gérault-Richard, député socialiste, 136.
- Germaine, héroïne d'un roman de F. Pelloutier, 41.
- Gervaise, héroïne d'un roman de Zola, 41.
- Ghil (René), poète, 45, 96.
- Gignoux (Claude), syndicaliste nîmois, 147, 157, 176 (n. 2), 236, 407 (note), 413, 415 (n. 1).
- Girard (André), écrivain anarchiste, 95 (note), 160, 193 (n. 1).
- Girard (Henri), syndicaliste et indicateur de police, 86, 104, 109, 110 (n. 1), 113, 114, 118, 128, 132, 136 (n. 2), 146, 198, 319.
- Girard, délégué des Bourses de Lyon et de Grenoble, 122, 237.
- Girardin (Emile de), directeur de *la Presse*, 64.
- Giraudeau (Adolphe), banquier nantais, 22.
- Giraudeau (Jeanne), née Nouteau, femme du précédent, 22, 62.
- Goblet (René), homme politique radical, 221, 343.
- Golberg (Mecislas), publiciste socialiste, 114.
- Goldberg (Harvey), historien, 108 (n. 2), 120 (n. 1).
- Gompers (Samuel), dirigeant de l'A.F.L., 138, 197.
- Got (Onésime), pseudonyme d'Alla.
- Gourdon, syndicaliste nazairien, 271.
- Gourmont (Rémy de), écrivain, 95 (note).
- Gras (Christian), historien, 171 (n. 1).
- Grave (Jean), directeur des *Temps nouveaux*, 94, 98, 131, 224, 233 (n. 1), 234 (n. 1), 405, 416, 499.
- Griffe, loi, 270.
- Griffuelhes (Victor), secrétaire de la C.G.T., 8, 84 (n. 1), 130, 166, 193, 205, 214, 225, 227.
- Groussier, député socialiste, 219, 359, 360.
- Guaïta (Stanislas de), ésotériste, 250.
- Guépin (docteur), philanthrope nantais, 18.
- Guérard (Eugène), secrétaire du syndicat des chemins de fer, 102, 103, 112, 114, 116, 129 (n. 2), 135, 136 (n. 1), 139, 151-153, 161, 168.
- Guérard (Ferdinand), frère du précédent, syndicaliste, 102, 105, 131 (n. 1), 147.
- Gueriff (F.), historien, 50 (n. 1).
- Guérin (Jules), antisémite, 417.
- Guesde (Jules), dirigeant socialiste, 13, 14, 46, 50, 51, 57, 58, 80, 81, 114, 118, 123, 136, 168, 190, 191 (note), 281, 291, 312, 313, 315, 344, 345, 348, 349, 351, 402, 418, 420, 422.
- Guiéysse (Charles), directeur de *Pages libres*, 165, 166.
- Guilbert (Madeleine), sociologue, 178 (n. 2).
- Guillaume II, empereur d'Allemagne, 47 (n. 5), 204 (n. 3), 422.
- Guillaume (James), historien de la I<sup>re</sup> Internationale, 215 (n. 3).
- Guillemois, membre de la C.T.F., 103.
- Guillet, cultivateur de Loire-Inférieure, 293.
- Gumplowitz, syndicaliste allemand, 139.
- Gurvitch (Georges), sociologue, 205.

- Guyau (Marie-Jean), philosophe, 477.
- Guyot (Yves), écrivain et homme politique, 113, 179, 222, 388.
- Haeckel (Ernest), naturaliste allemand, 447, 499.
- Hamelin, administrateur de la Verrerie ouvrière, 110, 122 (n. 2), 217 (n. 1).
- Hamon (Augustin), publiciste anarchiste, ami de Fernand Pelloutier, 54, 58, 91-96, 98, 102, 104-106, 114, 136, 139, 140 (n. 1 et 3), 200, 388.
- Harmel (Claude), publiciste, 121 (n. 2), 123 (n. 2), 146 (n. 8).
- Hartmann, délégué du Mans au Comité fédéral, 240.
- Hébrard (Adrien), directeur du *Temps*, 55 (note), 71.
- Hennique (Léon), écrivain naturaliste, 98.
- Henri V, comte de Chambord, 18.
- Hanseman de, banquier allemand, 285.
- Hervé (Gustave), journaliste socialiste, directeur de *la Guerre sociale*, 26, 198, 202.
- Hobbes (Thomas), philosophe anglais, 223.
- Hulst (Mgr d'), prélat et homme politique, 343.
- Hugo (Victor), 27, 45, 100.
- Hugues (Clovis), député socialiste, 92, 401.
- Hummel, syndicaliste de Limoges, 121 (n. 5), 131.
- Huret (Jules), publiciste, 54, 173.
- Huysmans (K.J.), écrivain, 98, 250.
- Ibsen (Henrik), dramaturge, 251.
- Jaclard (Victor), journaliste blanquiste, 109, 420.
- Jaurès (Jean), 7, 28, 108 (n. 2), 109, 113, 123, 131, 136, 162, 163, 208, 216 (n.1), 222, 343, 348, 349-351, 394, 417, 471, 498.
- Jerrold (L.), délégué de l'*Art social* au congrès de Nantes, 94 (n. 3).
- Jouhaux (Léon), secrétaire de la C.G.T., 166 (n. 4).
- Johanny (B.), socialiste nazairien, 51.
- Jouvenel (Bertrand de), écrivain, 223 (n. 1).
- Kanters (Robert), critique littéraire, 249 (n. 2).
- Kapp von, auteur du putsch allemand de 1920, 64.
- Kautsky (Karl), socialiste allemand, 260.
- Keüfer (Auguste), secrétaire de la Fédération du Livre, 130, 131, 146, 171 (n. 1), 347.
- Kriegel (Annie), historienne, 11 (n. 1), 205, 206 (n. 1), 208.
- Kropotkine (Pierre), anarchiste, 95, 98, 131, 140 (n. 1), 245, 447, 496, 499, 516.
- Labbé, syndicat des plombiers-couvreur, 239.
- Labordère, député d'extrême gauche, 269.
- La Bruyère (Jean de), 301.
- Lafargue (Paul), dirigeant guesdiste, 38, 47, 50, 51, 54, 57 (n. 4), 78 (n. 1), 79 (n. 2), 102, 131, 343, 345, 401, 417, 499.
- La Forge (Anatole de), radical d'extrême-gauche, 38, 269.
- La Ferronnays (marquis de), candidat de droite en Loire-Inférieure, 31.

- Lagaille (A), secrétaire de la C.G.T., 129, (n. 2), 142, 145, 146, 149-153, 165.
- Lagardelle (Hubert), directeur du *Mouvement socialiste*, 205, 207 (n. 2), 230 (n. 1).
- Laguerre (Georges), dirigeant boulangiste, 38.
- Lahor (Jean), pseudonyme de Henri Cazalis, 250.
- Lainé (L. V.), journaliste de la *Démocratie de l'Ouest*, 47.
- Laisant (Charles), député radical puis boulangiste, 18, 20, 29-32, 38, 57, 70 (n. 1), 269, 284, 285.
- Lamarck (Jean-Baptiste), naturaliste, 499.
- Lamendin (A.), député socialiste, 47 (n. 5).
- Lamennais (Félicité de), écrivain, 447.
- Landrin, socialiste blanquiste, 54.
- Lanegrand, délégué du Mans au Comité fédéral, 240.
- Lanessan (Jean-Marie de), naturaliste, 499.
- Larcher (Rémy), syndicaliste parisien, 47 (n. 5), 52, 54.
- Larivallière (Félix), pseudonyme de F. Pelloutier, 23, 24, 29 (n. 2).
- Lassalle (Ferdinand), économiste allemand, 189, 420.
- La Salle (Gabriel de), directeur de l'*Art social*, 58, 92, 94-96 (n. 1), 102, 105, 106.
- Lasquin (Jeanne), personnage d'un roman de F. Pelloutier, 32.
- Latapie (Jean), syndicaliste de la métallurgie, 112, 127.
- Lauche (J.), syndicat des mécaniciens, 150, 151 (n. 1).
- Lavaud (Jean-Baptiste), syndicaliste allemand, 110, 113, 114, 119, 127, 146, 175.
- Lavigne (Raymond), socialiste guesdiste, 65, 124.
- Lavisse (Ernest), historien, 425.
- Lavy (A.), socialiste possibiliste, 77, 78 (n. 2), 311.
- Lazare (Bernard), publiciste, directeur de l'*Action sociale*, 92-96, 107, 113, 129, 193 (n. 1), 219 (n. 4), 497.
- Lazarsfeld (Paul), sociologue, 175 (n. 2), 177 (n. 3).
- Lebaudy, imprimeur, 155.
- Le Chapelier, loi, 294.
- Leclerc, général, 10.
- Lefranc (Georges), historien, 10, 125 (n. 3).
- Leibniz, 496.
- Lénine (Vladimir Illitch), 144, 172, 198, 203, 208, 260.
- Le Play (Frédéric), sociologue, 175, 177, 248.
- Leroux (Pierre), théoricien socialiste, 18, 499.
- Leroy (Maxime), historien du syndicalisme, 9.
- Leroy-Beaulieu (Paul), économiste, 172, 279.
- Letourneau (Jean-Marie), naturaliste, 499.
- Levaillant (Jean), critique littéraire, 94 (n. 3).
- Lévi (Eliphas), pseudonyme de Louis-Alphonse Constant.
- Leyret (Henry), écrivain, 499.
- Lhermite, syndicat des chemins de fer, 103, 114, 116, 128, 129, 146.
- Liebig (Justus), baron de, chimiste, 184.
- Liebknecht (Wilhelm), socialiste allemand, 204 (n. 1), 420, 421.
- Limouzin, conseiller municipal de Chatellerault, 307.
- Lockroy (Edouard), ministre radical, 38.
- Longuet (Jean), socialiste, 113.

- Losserand, conseiller municipal possibiliste de Tours, 77.
- Loubet (Emile), président du Sénat, 59, 275.
- Louis XIV, 265.
- Louis-Philippe, 294.
- Loustalot, secrétaire adjoint de la Fédération des Bourses, 118.
- Lucciardi, journaliste nazairien, 278.
- Lumet (Louis), directeur de l'*Enclos*, 86, 95 (note)-97, 102, 161.
- Lüttwitz, auteur du putsch de 1920, 64.
- Luxembourg (Rosa), 208.
- Mabilleau (Léopold), économiste, directeur du Musée social, 446.
- Mac Guire, syndicaliste américain, 197.
- Mac Mahon, maréchal de, 20.
- Maillard (Augustin), candidat de droite en Loire-Inférieure, 37, 42.
- Maillard (P.), directeur de la *Démocratie de l'Ouest*, 42, 43, 48.
- Maine de Biran, philosophe, 210.
- Maistre (Joseph de), écrivain, 245, 447.
- Maitron (Jean), historien, 48 (n. 1), 64 (n. 1), 131, 154, 164 (n. 1).
- Majot (J.), syndicaliste blanquiste, 129.
- Malatesta (Enrico), anarchiste italien, 140, 346, 415.
- Malato (Charles), écrivain anarchiste, 95, 98, 160.
- Malbranque (Joseph), syndicaliste d'Amiens, 102, 234 (n. 1), 351.
- Malherbe (François de), 395.
- Mallarmé (Stéphane), 245.
- Malon (Benoît), directeur de la *Revue socialiste*, 58, 78 (n. 1), 95, 98, 103 (n. 1).
- Malthus (Robert), économiste anglais, 388.
- Manouvrier, naturaliste, 499.
- Marat (Jean-Paul), journaliste révolutionnaire, 75 (n. 3).
- Marchand (L.), 199.
- Maret (Henry), radical d'extrême-gauche, 29 (n. 2), 46.
- Maroussem (P. du), sociologue, 173.
- Martin (Léon), syndicaliste blanquiste, 121 (n. 2), 129, 176 (n. 2), 347 (note).
- Martin, républicain opportuniste de Loire-Inférieure, 30.
- Martino, membre du congrès de Marseille, 309.
- Martinet (Octave), socialiste, 102, 276, 277.
- Marx (Karl), 44, 64, 91, 95, 137, 166, 169, 172, 173, 181 (n. 1 et 4), 186, 187-192, 205 (n. 2), 207 (n.1), 208, 220, 223, 226, 244, 245, 344, 345, 420, 447, 499, 516.
- Maurras (Charles), écrivain royaliste, 92.
- Méline (Jules), président du Conseil, 221.
- Mercier (Alain), critique littéraire, 249 (n. 2).
- Merlino, anarchiste, 346.
- Merlin-Trarieux, projet de loi, 219.
- Mermeix, journaliste, 38.
- Merrheim (Alphonse), syndicaliste, 171 (n. 1), 236 (n. 2).
- Mesnard (comte Louis de), partisan de la duchesse de Berry, 18.
- Métivier (Lucien), syndicaliste et indicateur de police, 128 (n. 1).
- Meunier, anarchiste nazairien, 276, 310.
- Michel, du syndicat des employés, 240.
- Michel (Louise), anarchiste, 94.

- Michelet (Jules), historien, 97, 208.  
 Michelon (Arthur), pseudonyme d'E. Quemeneur, 21 (n. 2).  
 Millerand (Alexandre), député socialiste, 38, 105, 106, 112, 136, 162, 163, 269, 343, 348, 349, 352, 353, 416.  
 Mink (Paule), journaliste socialiste, 95 (note).  
 Mirabeau, marquis de, 64.  
 Mirbeau (Octave), romancier, 97, 252, 499.  
 Molière, 33.  
 Molinari (Gustave), économiste, 172.  
 Monatte (Pierre), directeur de *la Vie ouvrière*, 8, 85 (n. 1), 91 (n. 2), 93 (n. 3), 98 (n. 1), 104, 105 (n. 1), 141 (n. 3), 155 (n. 3 et 4), 156 (n. 1), 167 (n. 2), 170, 198 (n. 1, 2 et 3), 201 (n. 1), 239 (n. 1), 240 (n. 2).  
 Monnerot (Jules), sociologue, 253 (n. 2), 254 (note).  
 Montreuil (Jean), pseudonyme de G. Lefranc, 10.  
 Moreau, syndicaliste, 350.  
 Moreau (Gustave), peintre, 250.  
 Morel (Eugène), essayiste, 252 (n. 2).  
 Morelly, philosophe, 499.  
 Morris (William), écrivain socialiste anglais, 96, 98, 395.  
 Moustache, personnage d'un roman de F. Pelloutier, 41.  
 Mun (comte Albert de), député catholique rallié, 55 (note).  
 Napoléon I<sup>er</sup>, 200, 513.  
 Napoléon III, 222, 422.  
 Naquet (Alfred), radical et boulangiste, 38.  
 Ner (Henri), écrivain anarchiste, 95 (note).  
 Niclausse, sculpteur, 8.  
 Nietzsche (Friedrich), 98.  
 Nieuwenhuis (Domela), anarchiste hollandais, 98, 172.  
 Normand, conseiller général radical, 30, 31.  
 Noutreau (Arsène), homme politique nazairien, 21.  
 Noutreau (Louis), homme politique nazairien, 21, 22.  
 Ollivier (Emile), ministre de Napoléon III, 289.  
 Ortic, syndicaliste de Perpignan, 176 (n. 2).  
 Ottin, artiste statuaire, 452.  
 Owen (Robert), socialiste anglais, 287.  
 Pain (Olivier), journaliste, 25, 26.  
 Papus, ésotériste, 250.  
 Parmentier (A.F.), grand maître de la C.T.F., 174.  
 Passy (Frédéric), pacifiste, 200.  
 Pasteur, pseudonyme d'Henri Girard aux Renseignements généraux, 104, 128, 132.  
 Pecqueur (Constantin), socialiste français, 516.  
 Péguy (Charles), écrivain, 208, 224.  
 Péladan (Joséphin), ésotériste, 250.  
 Pelletan (Camille), ministre radical, 92, 343.  
 Pergay, des cochers de fiacre, 145.  
 Perrot (Michèle), historienne, 11 (n. 1).  
 Petit (Edouard), inspecteur général, 248, 446, 453.  
 Philippe (Charles-Louis), écrivain, 95 (note)-97.  
 Pioger (docteur Julien), médecin et essayiste, 185, 338, 387.  
 Pirou (Gaëtan), économiste, 207 (n. 2).  
 Plais (Louis), possibiliste tourangeau, 54, 77, 78 (n. 2), 311.  
 Planacassagne, sous-préfet de

- Saint-Nazaire, 55 (note)-57, 62.  
 Poincaré (Raymond), homme politique, 10.  
 Pons, candidat radical à Clichy, 107 (n. 2).  
 Portal, ouvrier verrier, 505.  
 Pouget (Emile), anarchiste et syndicaliste, 48, 92, 112, 129, 131, 137, 139, 140 (n. 2), 154, 155, 160, 193, 214, 225, 407 (note).  
 Pradal, des fondateurs de cuivre de Paris, 128.  
 Pressensé (Francis de), député socialiste, 161.  
 Prod'homme (J. G.), musicographe, 96, 166, 229.  
 Proudhon (Pierre-Joseph), 44, 70, 95, 96, 169, 171 (n. 3)-173, 181, 187-190, 192, 199, 205-210, 223 (n. 2), 229, 237, 244, 245, 248, 254, 274, 287, 288, 312, 383, 384, 401, 473, 499, 516.  
 Provost, ouvrier nazairien, 469.  
 Puyraveau (Audry de), entrepreneur et homme politique, 18.  
 Pyat (Félix), journaliste et communiste, 324.  
 Queltier, ouvrier nazairien, 30.  
 Quemeneur (Eugène), directeur politique de *la Démocratie de l'Ouest*, 21, 23, 31, 34.  
 Quételet (Jacques), statisticien belge, 177.  
 Rabelais (François), 395, 507.  
 Rancoule, de la Bourse du travail de Narbonne, 176 (n. 2), 237.  
 Raspail (François), socialiste français, 18.  
 Ravachol, anarchiste, 48, 277, 399.  
 Raynaud, de la Bourse du travail de Toulouse, 246 (n. 3), 453 (n. 1).  
 Reberieux (Madeleine), historienne, 94 (n. 3).  
 Reclus (Elie), ethnologue et anarchiste, 98, 447.  
 Reclus (Elisée), géographe et anarchiste, 98, 447.  
 Reece, délégué du Mans au congrès de Londres, 141 (n. 3).  
 Réfleç (Jean), pseudonyme de F. Pelloutier, 99 (n. 2)-101 (n. 1), 181, 196, 199 (n. 2), 200 (n. 1), 251.  
 Régnier (Henri de), écrivain, 250.  
 Reille (baron), député du Tarn, 308.  
 Reinach (baron Jacques de), financier mêlé à l'affaire Panama, 277.  
 Rémy (Léon), socialiste blanquiste, 54, 226.  
 Rembrandt, 395.  
 Renan (Ernest), écrivain, 200.  
 Renard (Georges), socialiste, 390.  
 Renauld (A.), journaliste nantais, 30, 31.  
 Renou (Victor), député allemand, 107 (n. 2).  
 Ressayguier, patron de la Verrerie de Carmaux, 108-110.  
 Restif de la Bretonne, écrivain, 33.  
 Rialland (A.), gérant de *la Démocratie de l'Ouest*, 21 (n. 1).  
 Ribot (Alexandre), président du Conseil, 109, 342.  
 Ricardo (David), économiste anglais, 189.  
 Richer (Nicolas), secrétaire de la Bourse du Mans, 140 (n. 3), 141, 150, 155 (n. 3), 167 (n. 2), 198 (n. 2), 239, 240, 245.  
 Rideau (Jean), gérant de *la Gazette de l'Ouest*, 21 (n. 1).  
 Ridet (Maria), compagne de F. Pelloutier, 45, 90, 91, 162.  
 Ridet (Jules), directeur du *Petit Nazairien*, 36, 42, 45.

- Rien (Léon), pseudonyme d'A. Briand, 21.  
 Rieul-Cordier, secrétaire de la Fédération des Bourses, 118, 121, 124, 235 (n. 1).  
 Rimbaud (Arthur), poète, 250.  
 Riom (L.), secrétaire de la Fédération du Bâtiment, 114, 128, 149, 151.  
 Rivaud, préfet de Loire-Inférieure, 106.  
 Robin (Paul), pédagogue, 255.  
 Roche (Ernest), boulangiste, 343.  
 Roche, des Travailleurs municipaux, 171 (n. 1).  
 Roche, syndicat du gaz de Grenoble, 150 (n. 3).  
 Rochefort (Henri), journaliste et polémiste, 24 (n. 1)-26, 38, 41.  
 Rolland, syndicaliste de Montpellier, 176 (n. 2).  
 Rolland (Romain), écrivain, 252.  
 Rosny (Léon de), orientaliste, 509.  
 Rothschild (Alphonse de), financier, 308, 509.  
 Rouanet (Gustave), socialiste, 102, 172, 204 (n. 1), 342, 343.  
 Rousiers (Paul de), du Musée social, 174, 175, 177, 191 (n. 1), 212 (n. 1).  
 Rouvier (Maurice), ministre des Finances, 343.  
 Rozier, socialiste possibiliste tourangeau, 77, 78 (n. 2).  
 Rubel (Maximilien), historien, 188 (n. 1), 208 (n. 2).  
 Rude (François), sculpteur, 395.  
 Ryner (Han), pseudonyme d'Henri Ner, 95 (note).  
 Sade (marquis de), écrivain, 33.  
 Saint-Exupéry (Antoine de), écrivain, 10.  
 Saint-Georges de Bouhélier, écrivain, 97.  
 Saint-Just (Louis de), révolutionnaire, 182 (n. 2).  
 Saint-Léon (Martin), historien du compagnonnage, 174.  
 Saint-Pol-Roux, poète, 98.  
 Saint-Simon (Claude-Henri, comte de), théoricien socialiste, 172, 224, 447, 449.  
 Sanial (Lucien), fondateur de la C.T.F., 102.  
 Sapin, syndicaliste lyonnais, 121 (n. 5).  
 Sauve la Graisse, personnage d'un roman de F. Pelloutier, 41.  
 Say (Jean-Baptiste), économiste, 284.  
 Say (Léon), économiste, 343.  
 Schneider, industriel, 285, 293, 313.  
 Schwitzguebel (Adhémar), membre de la 1<sup>re</sup> Internationale, 215 (n. 3).  
 Scoffham-Peufly (Françoise), historienne, 94 (n. 3), 95 (n. 1).  
 Seilhac (Léon de), directeur du Musée social, 7, 77 (n. 3), 83 (n. 1), 114, 129, 133, 137, 141 (n. 2), 161-163, 166, 174, 216 (n. 3), 347 (note), 348 (note).  
 Sembat (Marcel), député socialiste, 102, 220 (n. 2).  
 Serrière, délégué de la Bourse de Bordeaux, 237.  
 Servan, commandant, de Saint-Nazaire, 469.  
 Séverac (J. B.), socialiste, 257.  
 Séverine, journaliste d'extrême-gauche, 276.  
 Simon (Fidèle), député opportuniste de Loire-Inférieure, 20, 23, 28, 31, 36, 42, 46, 106, 107 (n. 4).  
 Silvestre (Armand), écrivain, 416.  
 Singer, socialiste allemand, 421.  
 Smith (Adam), économiste, 245, 447.  
 Sorel (Georges), théoricien du syndicalisme, 7, 9, 83, 157, 162, 163, 168, 176 (n. 2), 194, 195,

- 205, 207 (n. 2), 210 (n. 1), 223 (n. 2), 231 (n. 1), 244.  
 Soubeyran de, homme d'affaires, 508, 509.  
 Soubrane, affaire, 198.  
 Souleroy (Charles), secrétaire de la Bourse du travail d'Alger, 157, 176 (n. 2), 361.  
 Soury (Jules), écrivain antisémite, 92.  
 Souvarine, pseudonyme de Bordat, 49, 60, 275, 276.  
 Spencer (Herbert), philosophe anglais, 391.  
 Spitzer, historien, 188 (n. 3).  
 Stendhal, écrivain, 10.  
 Sternhell (Zeev), historien, 38, 92.  
 Suarez (Georges), historien, 22, 36, 37, 42 (n. 1), 61 (n. 1), 116 (n. 1).  
 Suberbie, syndicaliste de Bagnères-de-Bigorre, 450 (n. 1).  
 Tailhade (Laurent), écrivain, 161.  
 Thébault (Eugène), boulangiste, 95 (note).  
 Thibaudin, général, ministre de la Guerre, 25.  
 Thiérrart, syndicaliste rémois, 112, 149, 157, 176 (n. 2).  
 Thierry (Albert), écrivain, 244.  
 Thiers (Adolphe), homme politique, 10, 222, 336, 337.  
 Thorez (Maurice), secrétaire du P.C.F., 12.  
 Tolain (Henri-Louis), syndicaliste, 254.  
 Tortelier (Joseph), ouvrier anarchiste, 48, 65, 139.  
 Trarieux, voir Merlin.  
 Trebois, candidat contre Briand à Clichy, 107 (n. 2).  
 Treich (Edouard), secrétaire de la Bourse de Limoges, 104, 121 (n. 5), 131, 137, 347.  
 Trempé (Rolande), historienne, 11 (n. 1), 131 (n. 2).  
 Trotsky (Léon), 70, 208.  
 Truche (Eugène), nom imaginaire, 152 (n. 2).  
 Turquan, chef du Bureau de la statistique, 47.  
 Vachon (Marius), essayiste, 453.  
 Vacquerie (Auguste), journaliste, 47.  
 Vaillant (Edouard), socialiste, 14, 54, 121 (n. 2), 129, 130, 137 (n. 1), 220 (n. 2), 402, 418.  
 Vallès (Jules), écrivain, 97.  
 Vandervelde (Emile), socialiste belge, 157.  
 Van Loo (Romain), collaborateur de l'*Ouvrier des deux mondes*, 234 (n. 1).  
 Varlin (Eugène), syndicaliste, 254.  
 Vassé (L.), pseudonyme d'H. Girard (?), 128 (n. 1).  
 Verhaeren (Emile), poète, 98.  
 Verlaaine (Paul), poète, 45.  
 Vidal, socialiste, 516.  
 Viélé-Griffin (Francis), écrivain, 98, 250.  
 Vigné d'Octon (Paul), écrivain et député socialiste, 98.  
 Villiers de l'Isle-Adam, écrivain, 97, 250.  
 Vigouroux, écrivain social, 157 (n. 5), 174.  
 Villemessant (Cartier de), directeur du *Figaro*, 452.  
 Viviani (René), député socialiste, 136, 343.  
 Volnay (Constantin), écrivain, 447.  
 Wagner (Richard), compositeur, 250.  
 Waldeck-Rousseau (René), président du Conseil, 162 (n. 3), 164, 351, 377.  
 Wallon, Constitution, 269.  
 Webb (Béatrice et Sidney), historiens socialistes anglais, 157 (n. 5).

INDEX

- Weston (John), syndicaliste anglais, 190.  
 Wilde (Oscar), écrivain, 98.  
 Wilhelm, collaborateur de P. de Rousiers, 175 (n. 3).  
 Willard (Claude), historien, 11 (n. 1), 43 (n. 2 et 3), 50 (n. 2), 57 (n. 4), 78 (n. 1), 191 (note).  
 Wilson (Daniel), gendre de Grévy, 277.  
 Winock (Michel), historien, 39 (n. 3).  
 Yung, général, chef de cabinet du général Boulanger, 26, 100, 199, 204.  
 Yvetot (Georges), successeur de Pelloutier à la Fédération des Bourses, 8, 181 (n. 2), 202, 216 (n. 1), 477 (n. 1).  
 Zéo, collaborateur de l'*Ouvrier des deux mondes*, 176 (n. 2).  
 Zévaco (Michel), romancier, 161, 277.  
 Zévaès (Alexandre), socialiste et historien, 37 (n. 3), 57, 95 (note), 417.  
 Zimmer, délégué de Besançon, 118, 224.  
 Zola (Emile), 41, 111, 113, 245, 250, 251, 252, 395, 416, 447, 497, 499, 510.

Table

<i>Avant-propos</i> .....	7
1. <i>Un journaliste nazairien (1883-1892)</i> .....	17
1. La jeunesse .....	17
2. Les débuts dans la presse .....	20
3. Une campagne pour Briand (1889) .....	35
4. Pelloutier, rédacteur en chef de « la Démocratie de l'Ouest » .....	46
5. Les Pelloutier quittent Saint-Nazaire .....	56
2. <i>La grève générale (1892-1895)</i> .....	61
1. Genèse d'une idée .....	61
2. La première campagne de Pelloutier et de Briand en faveur de la grève générale (juin-octobre 1892) .....	74
3. Grève générale et révolution .....	82
3. <i>Un journaliste parisien (1893-1899)</i> .....	90
1. La bohème littéraire et politique .....	90
2. La Chevalerie du travail .....	101
3. La Verrerie ouvrière .....	108
4. Attitudes politiques .....	111
4. <i>L'aventure des Bourses du travail (1893-1901)</i> .....	116
1. Les débuts dans l'action syndicale .....	116
2. L'élimination des guesdites .....	119
3. Un point d'orgue : le congrès de Londres (1896) .....	134
4. Pelloutier contre la C.G.T. ....	142
5. L'Ouvrier des deux mondes .....	154
6. Derniers combats .....	160

5. <i>Le syndicalisme d'action directe</i> .....	169
1. Les leçons du réel .....	169
a. Le temps de l'histoire .....	169
b. La méthode d'observation .....	171
2. La « débâcle bourgeoise » .....	184
a. La tyrannie de l'argent .....	184
b. La lutte de classe .....	193
c. L'internationalisme et la guerre .....	197
d. Pelloutier et Proudhon .....	205
3. « Une société d'hommes fiers et libres » .....	211
a. « La timide et fragile fleur qu'est l'amour de l'indépendance » .....	211
b. La politique d'action directe .....	214
c. L'organisation libertaire .....	227
d. « Instruire pour révolter » .....	243
<i>Conclusion</i> .....	257

TEXTES CHOISIS DE FERNAND PELLOUTIER

1. <i>Écrits de jeunesse</i> .....	265
Anticléricalisme juvénile, 265. — Premiers contacts avec la misère ouvrière, 266. — Contre Boulanger, 268. — Le programme électoral de Briand, 270. — Projet de société coopérative, 271. — Du bon usage des élections, 272. — Le contrôle des élus, 274. — Contre les poseurs de bombes, 275. — Pelloutier quitte « la Démocratie de l'Ouest », 277.	
2. <i>La grève générale</i> .....	279
De la révolution par la grève générale, 279. — Première apparition du thème de la grève générale, 303. — Le coup d'envoi de la campagne pour la grève générale, 305. — La motion de Tours, 306. — Réponse aux objections, 307. — La motion de Marseille, 309. — L'unité socialiste par la grève générale, 310. — La polémique avec Guesde, 312. — La réponse de Jules Guesde, 313. — La rupture avec Guesde, 315. — Les résultats du congrès de Nantes (1894), 317. — Les conceptions se précisent, 319. — Contre les grèves partielles, 333. — La vraie révolution : la grève générale, 335.	

3. <i>Contribution à l'histoire du mouvement ouvrier</i> .....	342
Vers un reclassement des partis socialistes, 342. — Après Limoges : Pelloutier contre la C.G.T., 347. — Les résultats du congrès de Londres (1896), 348. — Le syndicalisme contre le socialisme, 350. — Contre le socialisme réformiste, 351. — La Fédération des Bourses du travail en France. Ses congrès 353.	
4. <i>La tyrannie monétaire</i> .....	381
La loi de l'offre et de la demande, 381. — Contre l'économie marchande, 387. — Motion sur le travail féminin, 392.	
5. <i>Anarchisme et syndicalisme</i> .....	394
L'individualisme, 394. — Pour la suppression de l'État, 397. — L'appel aux anarchistes : leur place est dans les syndicats, 399. — Dix ans avant la charte d'Amiens : les deux tâches du syndicalisme, 405. — Du rôle des Bourses du travail dans la société future, 407. — L'avenir de l'anarchisme est dans les syndicats, 415.	
6. <i>L'internationalisme</i> .....	420
Pourquoi il faut combattre la guerre, 420. — A quelle condition les socialistes peuvent être patriotes, 423.	
7. <i>L'organisation syndicale</i> .....	426
Les Bourses du travail, leur œuvre 426.	
8. <i>Éducation et culture</i> .....	492
Enseignement et révolution, 492. — La science de son malheur, 497. — Pour un art engagé, 502.	
<i>Bibliographie</i> .....	519
Œuvres de Pelloutier, 519. — Autres sources, 535. — Ouvrages et articles, 537.	
<i>Index</i> .....	541